



---

**COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE**

**RAPPORT**

CD-12h20-CWaPE

*concernant*

*'les plans d'investissement 2013-2016  
des gestionnaires de réseaux de distribution  
de gaz naturel'*

*rendu suite à l'examen réalisé en application de l'article 16 du décret du  
19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz.*

*Le 21 août 2012*

---

## **Rapport de la CWaPE concernant les plans d'investissement 2013-2016 des GRD "gaz"**

---

### **1. Contexte**

L'établissement des plans constitue un exercice annuel auquel procèdent les GRD, depuis 2004, conformément au prescrit de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz. L'objectif poursuivi par le législateur est de s'assurer que les GRD remplissent leurs obligations en matière d'adaptations et d'extensions des réseaux de gaz.

Depuis la modification du décret intervenue le 17 juillet 2008, les GRD présentent un « plan d'investissement » unique, englobant les volets "adaptions" et "extensions". Conformément au décret, à partir de cette année, ce plan couvre une période de quatre ans, et porte sur les années 2013-2016.

Pratiquement, l'étape formelle de l'approbation par le Gouvernement n'est plus automatique, et il revient à la CWaPE, si elle « constate que le plan d'investissement ne permet pas au gestionnaire de réseau de remplir ses obligations légales », d'enjoindre au gestionnaire de réseau « de remédier à cette situation dans un délai raisonnable qu'elle détermine ».

### **2. Procédure d'établissement des plans**

Comme chaque année, la CWaPE a communiqué aux GRD des lignes directrices actualisées, pour l'établissement des plans (voir annexe II). Celles-ci sont restées identiques à l'an dernier :

- a) *Le projet de plan d'investissement est remis en un seul exemplaire à la CWaPE au plus tard le 31 mars.*
- b) *La CWaPE examine le plan en concertation avec le GRD et formule ses commentaires avant le 15 mai. Le GRD apporte les amendements nécessaires en vue d'établir son plan définitif avant le 15 juin de la même année. Ce plan définitif est alors remis en deux exemplaires à la CWaPE, à l'exception des schémas MP et plans de situation MP/BP relatifs au réseau.*
- c) *La CWaPE examine la version définitive du plan et, en l'absence de constat d'insuffisance, notifie sa décision d'approbation au GRD avant le 31 juillet. Elle transmet pour information un exemplaire du plan au ministre ainsi que la copie de sa décision. Les plans sont mis en application le 1<sup>er</sup> janvier suivant.*
- d) *Avant le 31 mars de l'année 2013, le GRD communique à la CWaPE le budget définitif se rapportant au plan approuvé, et justifie les révisions et reports éventuels qui sont déjà prévisibles à cette date.*

### 3. Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE

Conformément aux dispositions légales, les GRD ont introduit, auprès de la CWaPE, leurs projets de plan pour le 31 mars.

La CWaPE a rencontré six GRD en vue de commenter les plans : Tecteo, IDEG, IGH, Interlux, Sedilec et Simogel. Gaselwest a été contacté par écrit. Des contacts et échanges de courriels ont été opérés pour compléter/clarifier certains points. Au terme de cette procédure, les plans ont pu être considérés comme suffisamment complets.

Néanmoins, la seconde phase de la procédure a pris quelques jours de retard, suite aux précisions nécessitées par les carences supposées de certaines catégories de compteurs à budget.

### 4. Recevabilité des dossiers

Le premier examen du contenu a porté sur les thématiques des lignes directrices. Suite aux différents échanges, il apparaît que les dossiers sont recevables. Seuls quelques points de détails pourraient éventuellement encore faire l'objet d'un échange bilatéral avec les GRD concernés en cours d'exécution, comme c'est le cas dans les relations normales CWaPE-GRD.

La liste des points demandés est la suivante :

I- ACTUALISATION PLAN EN COURS		III- VOLET EXTENSION	
	Budget d'investissement définitif	<b>1. Raccordements et petites extensions</b>	
	Révisions et reports connus	A Réalisations année précédente	
II- VOLET ADAPTATION		A.1 Raccordements	
1. Adaptation aux besoins en capacité		Raccordements standard	
1.1	Capacité points d'injection (Qmax & Qmin)	Cabines	
1.2	Engorgements / chute pression	A.2 Petites extensions	
2. Adaptation pour critères techniques		Tableau rentabilité	
2.1	Rempl. vétusté / technologique	B Plan 2013-2016	
2.2	Travaux sécurité	C Grille tarifaire	
2.3	Imposition extérieure	2. Grands projets d'extension	
	2.3.1 Législation spécifique	A Réalisations année précédente	
	2.3.2 Am. sites / adapt. voiries	Etat d'avancement	
2.4	Investissements Fluxys	Statistique générale	
2.5	Efficacité réseau	Montant des investissements	
2.6	Travaux compteurs	B Plan 2013-2016	
3. Réalisations année précédente		1 Zones prioritaires	
	Réalisé poste par poste	2 Lotissements / ZAE	
	Statistique générale	3 Projets stratégiques	
	Montant des investissements	IV- Synthèse générale	
4. Mise à jour plans réseaux		Tableau de synthèse	
	MP - BP	ou tableau indicatif fourni	

Pour rappel cette liste de points a été développée au cours des années précédentes, en concertation avec les GRD. Concernant la forme que prend le dossier, il convient de situer ces plans dans le cadre plus large auquel fait face le GRD. Outre les obligations internes découlant d'une saine gestion de l'exploitation, le GRD doit soumettre:

- au Gouvernement wallon, des plans dans le respect des dispositions des décrets gaz et électricité;
- à la CREG, des propositions tarifaires;
- à ses associés en assemblée générale de fin d'année, un plan stratégique portant sur trois ans, lequel est ensuite soumis à l'approbation de la tutelle régionale.

C'est la multiplicité de ces étapes qui a motivé la CWaPE à laisser une certaine marge de manœuvre pour la présentation des plans. S'il est indispensable de démontrer le respect des obligations légales et la qualité des prestations, la forme doit pouvoir être suffisamment souple pour que le document puisse permettre, autant que possible et moyennant un nombre limité d'aménagements, une utilisation commune à ces différentes procédures. La perception de la CWaPE est que les plans doivent rester un outil de gestion fonctionnel, autorisant un contrôle des différents acteurs et non devenir une charge administrative à son usage exclusif.

## **5. Rappel des critères d'examen**

L'examen des plans porte prioritairement sur l'assainissement, le maintien et le renforcement de la qualité et de la capacité technique des réseaux (notamment en termes de sécurité, de fiabilité, de continuité d'approvisionnement) ainsi que sur le développement de ceux-ci, conformément à la volonté du législateur.

Un suivi de la planification précédente est également opéré, par la confrontation des réalisations de 2011 avec les prévisions établies en 2010. Enfin, une mise à jour des données du plan en cours pour 2012 a été demandée, afin d'anticiper les éventuels écarts les plus significatifs, ceci conformément au décret.

Il faut à cet égard remarquer que la manière d'aborder la gestion d'un réseau de distribution diffère sensiblement de celle qui pourrait prévaloir pour les réseaux de transport. La faible prédictibilité des facteurs externes entraîne beaucoup plus d'incertitudes, conduisant le gestionnaire à revoir en permanence les hypothèses qui l'ont conduit à établir la planification de ses investissements.

C'est pour cette raison que la CWaPE suit généralement une approche différenciée pour les perspectives à court et à long terme. Les prévisions perdant rapidement en précision à mesure que l'on s'éloigne de la date de rédaction, l'attention est essentiellement focalisée sur l'année en cours et la première année du plan présenté, à l'exception des projets plus stratégiques dont la portée est par essence pluriannuelle.

Enfin, mentionnons que la compétence en matière de contrôle des tarifs et de détermination de la rémunération acceptable du capital relève du régulateur fédéral. Aussi, la CWaPE s'intéresse prioritairement aux aspects techniques du plan. De même, il n'est pas de son ressort d'évaluer la bonne utilisation par le GRD des marges disponibles, ou de mesurer l'impact global sur le tarif d'utilisation du réseau d'un ensemble de projets individuellement considérés comme économiquement justifiés. En revanche, du fait de ce compartimentage, la CWaPE doit parfois se limiter à de simples constatations lorsque les GRD sont amenés à procéder à des arbitrages pour des raisons de dépassement d'enveloppe budgétaire. A l'avenir, la régionalisation de la compétence tarifaire pourrait amener plus de cohérence dans la définition des objectifs à atteindre.

## 6. Observations de la CWaPE

La CWaPE a analysé les plans d'investissement 2013-2016 en intégrant dans son examen les résultats de l'année 2011 et la mise à jour du plan 2012. Les pages ci-après retracent les grandes lignes de cette analyse, les plans étant commentés plus en détail dans les annexes.

### Réalisations 2011

Globalement, l'an dernier, le réseau s'est accru de 254 km de canalisations, dont 122 km en moyenne pression et 132 km en basse pression. Cette croissance est dans l'absolu comparable à 2010 et ne rejoint pas encore les niveaux des années précédentes. Cela s'explique notamment par la fin de la plupart des gros chantiers d'extension de ces dernières années et la diminution de la demande de petites extensions, ainsi que par un rattrapage statistique découlant du décalage entre la pose et la mise sous gaz.

Les remplacements ont concerné près de 54 km de conduites, dont 18 km d'acier BP, 5 km en fonte, 6 km en fibro-ciment et 3 km de PVC. Pour l'essentiel, les nouvelles canalisations sont constituées en polyéthylène (+276 km) et le solde en acier (+9 km).

Les GRD ont réalisé 9.500 nouveaux branchements, dont 8.500 ont bénéficié de la gratuité totale ou partielle (raccordement standard).

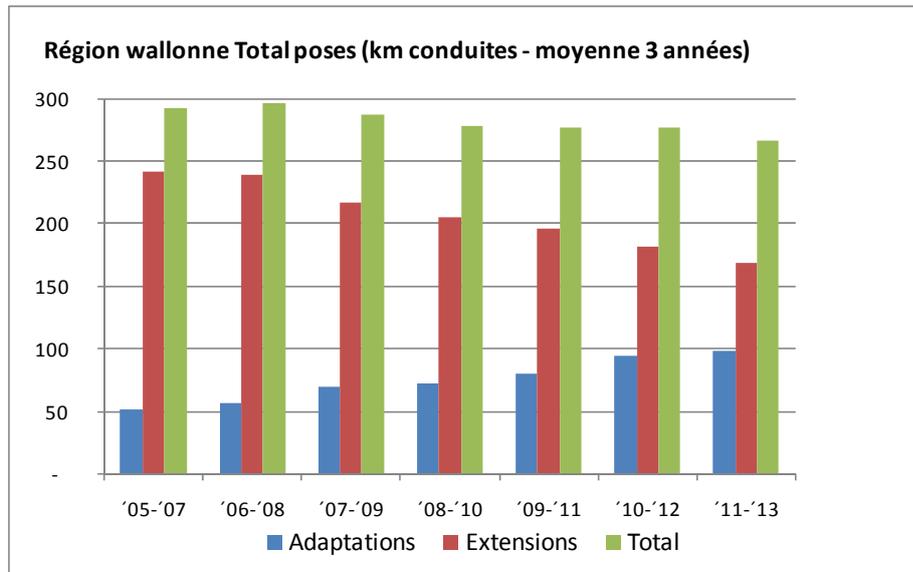
Rappelons toutefois que les chiffres fournis par les GRD à cet égard connaissent des imprécisions structurelles, pour diverses raisons : chevauchement entre années, identification des raccordements multiples, traçabilité des raccordements standards, branchements sur extensions, délai entre pose et activation etc.

Le tableau ci-dessous donne une statistique générale des réseaux en Wallonie :

	Points d'accès (au 01/12/11)	GWh distribués (total 2011)	km conduites (au 31/12/11)
Tecteo (ALG)	216.921	5.390	3.834
Gaselwest	6.563	475	232
IDEG	36.142	1.008	687
IGH	279.041	6.615	5.433
Interlux	8.364	425	255
Sedilec	78.503	2.503	1.827
Simogel	24.986	1.249	513
TOTAL	650.520	17.665	12.781

## Plans 2013-2016

Globalement, sur base des prévisions les plus crédibles formulées par les GRD, la CWaPE observe que durant l'année 2013, près de 235 km de conduites devraient être posées par les GRD : 81 km consistant en des renouvellements, 154 km en de nouvelles poses sous forme d'extensions authentiques ou de bouclages pour améliorer la sécurité du réseau, soit un taux de croissance du réseau de l'ordre de 1,4%. C'est un peu moins que les années précédentes, en revanche, il y a plus de renouvellements prévus. Ceci confirme une tendance observée depuis quelques années : les extensions s'essouffent progressivement, tandis que les travaux de renouvellement du réseau prennent de plus en plus d'ampleur.



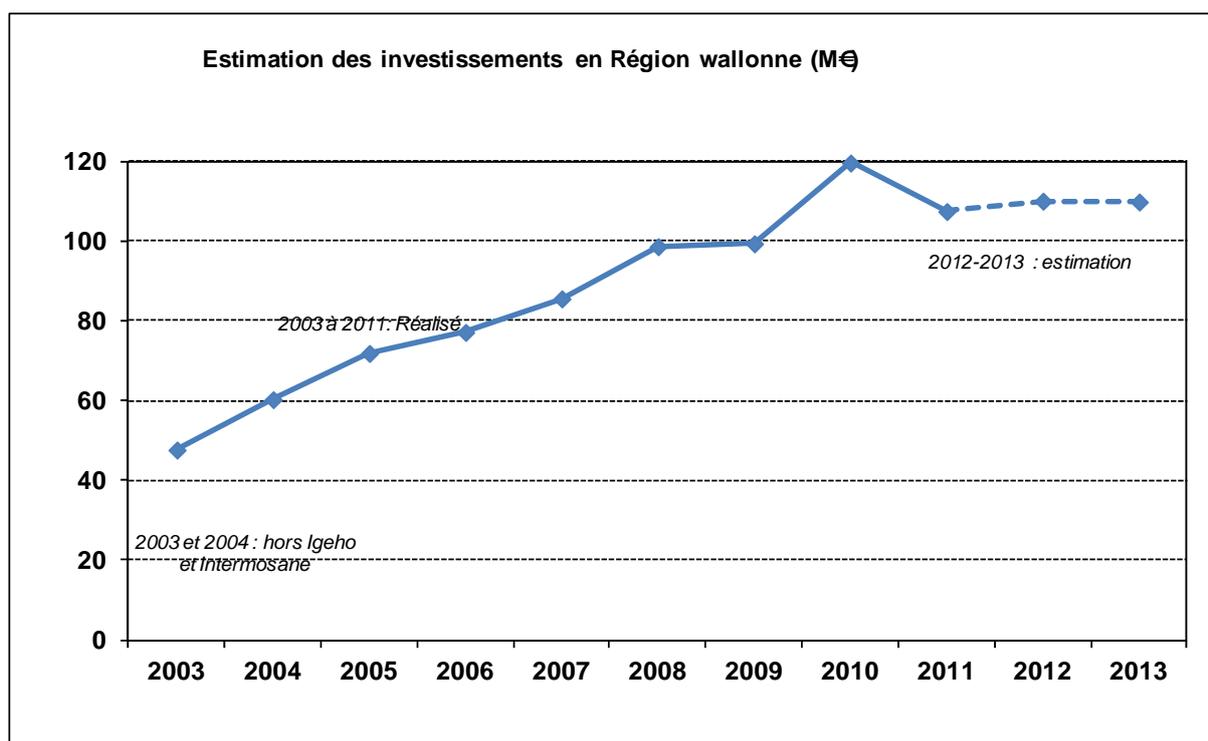
Suivant les prévisions pour 2013, 7.800 nouveaux branchements pourraient être réalisés, et environ 9.300 autres seraient renouvelés. Ces prévisions sont bien entendu assez approximatives, car elles restent très liées aux facteurs externes que sont les demandes de raccordement d'une part et, d'autre part, l'état des branchements pour lesquels une intervention compteur est programmée.

Enfin, les équipements techniques (cabines, postes, protection cathodique, etc.) font aussi l'objet d'investissements, avec une part importante d'adaptations.

### Evolution des investissements

Le graphique ci-dessous donne une estimation du niveau des investissements opérés et/ou prévus dans les réseaux de distribution en Région wallonne. Ceux-ci devraient se situer en 2013 aux alentours des 110 millions d'euros. Il y a bien sûr lieu de prendre ces chiffres avec réserve et de ne les considérer qu'à titre indicatif. Ces montants restent généralement conditionnés par :

- 1) L'approbation des tarifs par la CREG, en application de la loi gaz;
- 2) L'approbation du plan stratégique par les instances du GRD, à l'issue de l'assemblée générale de décembre 2013, en application du Code de la Démocratie locale.



### Examen des points d'attention relevés les années précédentes

#### 1) Travaux sur compteurs :

La législation fédérale en matière de métrologie impose un programme considérable de remplacement de compteurs sur lequel plusieurs GRD accusaient un certain retard. A cela s'ajoutent les mesures régionales en matière de placement de compteurs à budget. Pour faire face à ces obligations, les GRD ont donc mis en œuvre des mesures organisationnelles et des ressources supplémentaires.

La CWaPE constatait que, fin 2011, le retard avait fortement diminué.

Toutefois, début 2012, les services de la Métrologie ont informé les GRD qu'un nouveau lot de compteurs (voir détail à l'annexe I) devaient être retirés du réseau. La taille de ce lot est plus importante que les autres années, ce qui porte à conséquence sur le planning de plusieurs GRD.

#### 2) Risque de congestion dans la zone centre Brabant Wallon (SRA Sibelga-BXL) :

L'important programme de restructuration du réseau se poursuit (axes Overijse-Wavre et Mont-St-Guibert – Louvain-la-Neuve).

3) *Outils administratifs de suivi :*

La CWaPE avait dans le passé constaté que les outils en place chez les GRD leur permettaient difficilement de suivre des projets qui auraient été déplacés dans le planning. Il semble à présent que ce problème soit résolu chez les GRD mixtes.

Pour l'ex-ALG, la réorganisation suit son cours, conséquence de l'absorption du GRD par Tecteo. Des données structurées sont mises à disposition de la CWaPE et des dispositions récurrentes ont été convenues pour les prochaines versions du plan.

4) *Certains points d'alimentation présentaient un risque potentiel de saturation en cas de conditions extrêmes :*

Il s'agissait de Gembloux, Bouvignes, Trooz, Genappe et Tubize.

De nouveaux points ont été relevés et examinés avec les GRD : Ciney, Quevaucamps, Chièvre, Hélécinne, Ecausinnes.

Tous ces points font l'objet du suivi nécessaire (voir annexe I). Dans plusieurs cas, il s'agit avant tout d'un aspect nécessitant des adaptations contractuelles et non techniques.

*Nouveau point d'attention*

Entretemps, une autre contrainte potentielle s'est manifestée, faisant planer une incertitude importante sur les budgets d'investissement. En effet, certains modèles de compteurs à budget gaz pourraient devoir être retirés prématurément du réseau. Si cette perspective devait se concrétiser, elle nécessiterait un réalignement sensible des priorités de plusieurs GRD. La CWaPE suit ce point avec attention, en collaboration avec Synergrid et les gestionnaires de réseaux concernés.

*Appréciation générale de la CWaPE quant au volet « adaptation » des plans 2013-2016*

En application de l'article 16§3 du décret précité, la CWaPE a examiné les plans d'investissement notamment en vue de vérifier l'adéquation des programmations aux besoins en capacité. Compte tenu de la configuration actuelle des réseaux, de la surveillance des niveaux de pression en ligne et des débits d'injection aux postes de réception, et vu les actions proposées par les GRD pour préserver le bon fonctionnement de la distribution en cas d'évolution défavorable perceptible, la CWaPE ne décèle pas, pour l'année 2013, d'insuffisance dans la planification présentée. Plusieurs points restent sous surveillance, notamment en ce qui concerne la capacité.

Au terme de son examen et des divers échanges avec les GRD, la CWaPE ne relève plus d'incohérence dans les choix techniques proposés en ce qui concerne les investissements habituels sur le réseau, qui soient de nature à entraver la bonne exécution des missions imparties au GRD, notamment en termes de sécurité, de fiabilité et de continuité d'approvisionnement. Néanmoins, en ce qui concerne les compteurs à budget, la situation est différente : il conviendra de clarifier rapidement leur situation et d'adapter les plans en conséquence. Faute d'une vision plus claire, la CWaPE n'est pas en mesure de valider définitivement les plans proposés.

Ces constats ne relèvent évidemment en rien les GRD de leur responsabilité permanente d'exploitant de réseau.

Enfin, la CWaPE tient à rappeler qu'à l'avenir, plusieurs GRD amorcent clairement une réorientation de leurs moyens vers les efforts de maintien du réseau, au détriment du volontarisme dans leur politique d'extension. Cette tendance a déjà été perçue par la CWaPE, elle se confirme nettement aujourd'hui.

### Observations de la CWaPE quant au volet « extension »

Concernant les plans d'extension, la CWaPE constate que les outils d'évaluation de la rentabilité prévus par le décret sont opérationnels chez tous les GRD. Les paramètres à prendre en compte pour les GRD mixtes ont été actualisés en concertation avec la CWaPE et sont effectifs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Une révision est en cours d'analyse.

Compte tenu de multiples incertitudes généralement indépendantes de leur volonté, comme les années précédentes, les GRD établissent généralement une partie conséquente de leurs plans sur base de potentialités, résultant de la synthèse de pré-études, d'offres lancées ou d'approches statistiques.

Chez la plupart des GRD, la CWaPE continue d'observer un ralentissement des extensions, du fait que plusieurs projets dits "stratégiques", financés partiellement par le recours aux fonds, arrivent à leur terme. Désormais, seule IGH propose encore quelques projets significatifs d'équipement des zones blanches, financés sur fonds propres.

Compte tenu des dispositions légales minimales en matière d'extension de réseaux, la CWaPE ne décèle cependant aucun non respect qui l'obligerait à s'opposer aux plans des GRD. Toutefois, il apparaît de plus en plus évident que les limitations des enveloppes budgétaires des GRD et l'extinction des fonds extérieurs nécessitent de repenser le contexte des extensions. Il conviendrait de revoir à la fois les critères de rentabilité et l'approche stratégique des extensions.

### Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la CWaPE estime que les plans d'investissements proposés par Tecteo (ex-ALG), GASELWEST, IDEG, IGH, INTERLUX, SEDILEC et SIMOGEL sont recevables et peuvent être approuvés. La CWaPE a cependant demandé aux GRD qu'une révision exceptionnelle puisse être envisagée avant la fin de l'année au cas où le retrait massif de compteurs à budget devait se confirmer.

\* \*

\*

## **Listes des annexes**

### **ANNEXE I. Note d'examen des plans**

- Remarque concernant le calendrier d'exécution des plans
- Bilan des réalisations 2011
- Les besoins en capacité
- L'assainissement des réseaux
- Les travaux sur compteurs et branchements
- Les impositions extérieures
- Les petites extensions et la rentabilité
- Les lotissements et zones d'activité économique
- Les extensions stratégiques
- Bilan statistique régional et par GRD
- Les budgets

### **ANNEXE II. Lignes directrices actualisées pour l'établissement des plans**

## **ANNEXE I : NOTE D'EXAMEN DES PLANS**

## **ANNEXE I : NOTE D'EXAMEN DES PLANS**

### **I. Remarque concernant le calendrier d'exécution des plans**

Le décret allonge désormais la portée du plan d'investissement à 4 ans au lieu de 3, ce qui n'offre pas pour autant une meilleure visibilité. En effet, les prévisions à deux ou trois ans demeurent difficiles à établir pour une grande partie d'entre elles. Cette rapide dégradation dans la précision s'explique d'une part par l'interdépendance très marquée du planning de pose avec des facteurs externes non maîtrisés par le GRD (calendriers des travaux de tiers, disponibilité des entrepreneurs, affectation de zonings dans les plans de secteur, etc...), d'autre part par les arbitrages budgétaires qui peuvent encore avoir lieu en fin d'année par les instances des GRD et en cours d'exercice au gré des imprévus opérationnels.

Dès lors, compte tenu du caractère plus spéculatif et forcément incomplet des prévisions pour les années 2013 et suivantes, l'attention a été essentiellement concentrée sur les prévisions pour l'année 2013. Seuls les grands projets échelonnés dans le temps ou les travaux identifiés avec précision sont mentionnés pour les années suivantes.

### **II. Bilan des réalisations 2011**

Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu global, pour la Région et par GRD :

- 1) des variations enregistrées par le réseau de distribution, en termes de longueur de canalisation par matériau constitutif et par niveau de pression;
- 2) des renouvellements de branchements et des nouveaux raccordements.

#### 1) Pose de conduites

Bilan des poses / retraits de conduites en 2011 (en km)

*Ensemble de la Région wallonne :*

<b>Région Wallonne</b>	<b>MP</b>	<b>BP</b>	<b>TOT</b>	<b>variation</b>
Acier	9,606	-17,712	<b>-8,106</b>	-0,1%
PE	112,466	164,343	<b>276,809</b>	4,5%
Fonte	0,000	-5,450	<b>-5,450</b>	-3,6%
PVC	0,000	-2,927	<b>-2,927</b>	-22,5%
Fibro-ciment	0,000	-6,378	<b>-6,378</b>	-5,2%
<b>Total</b>	<b>122,072</b>	<b>131,876</b>	<b>253,948</b>	2,0%

*Par GRD :*

<b>Tecteo</b>	<b>MP</b>	<b>BP</b>	<b>TOT</b>	<b>variation</b>
Acier	7,750	-3,810	<b>3,940</b>	0,1%
PE	0,510	38,220	<b>38,730</b>	4,1%
<b>Total</b>	<b>8,260</b>	<b>34,110</b>	<b>42,370</b>	1%

<b>Gaselwest</b>	MP	BP	TOT	variation
Acier	0,085	0,052	0,137	0,2%
PE	4,661	14,615	19,276	12,5%
Fibro-ciment	0,000	-0,753	-0,753	-18,1%
<b>Total</b>	<b>4,746</b>	<b>13,914</b>	<b>18,660</b>	<b>8,8%</b>

<b>IDEG</b>	MP	BP	TOT	variation
Acier	-0,580	-0,160	-0,740	-0,5%
PE	13,006	5,494	18,500	3,7%
Fonte	0,000	-2,188	-2,188	-9,8%
Fibro-ciment	0,000	-0,615	-0,615	-5,3%
<b>Total</b>	<b>12,426</b>	<b>2,531</b>	<b>14,957</b>	<b>2,2%</b>

<b>IGH</b>	MP	BP	TOT	variation
Acier	6,482	-8,204	-1,722	-0,1%
PE	75,443	55,817	131,260	4,2%
Fonte	0,000	-1,489	-1,489	-1,3%
PVC	0,000	-2,927	-2,927	-29,8%
<b>Total</b>	<b>81,925</b>	<b>43,197</b>	<b>125,122</b>	<b>2,4%</b>

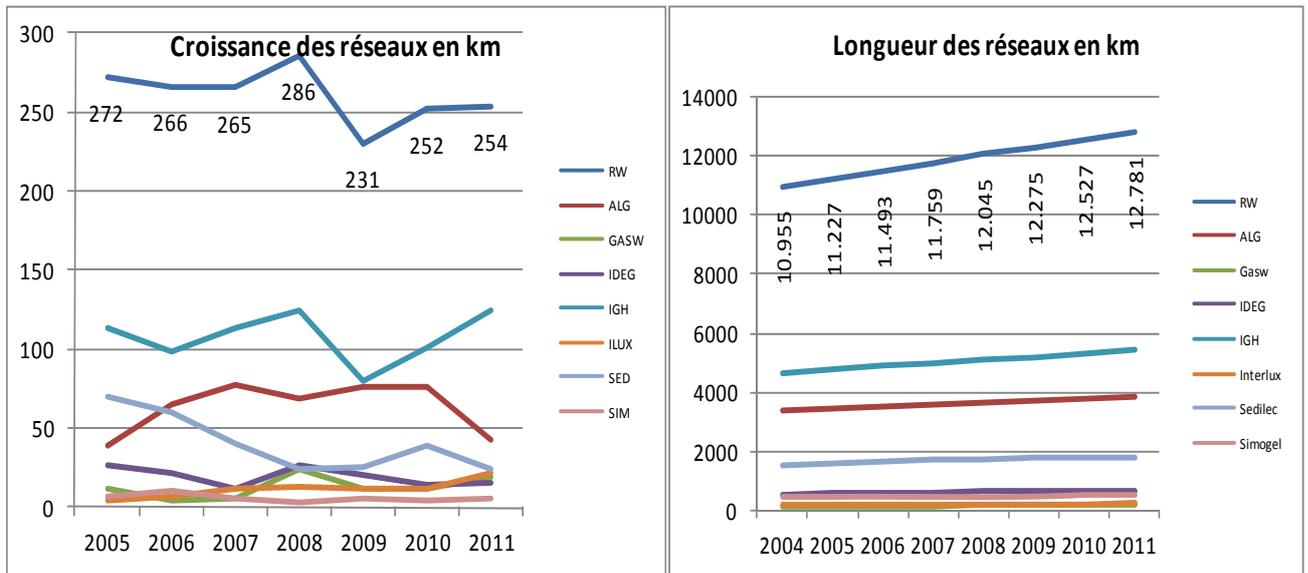
<b>Interlux</b>	MP	BP	TOT	variation
Acier	0,000	-0,415	-0,415	-0,6%
PE	6,452	15,901	22,353	14,0%
<b>Total</b>	<b>6,452</b>	<b>15,486</b>	<b>21,938</b>	<b>9,4%</b>

<b>Sedilec</b>	MP	BP	TOT	variation
Acier	-4,138	-3,177	-7,315	-1,0%
PE	10,730	27,421	38,151	4,0%
Fonte	0,000	-1,038	-1,038	-16,6%
Fibro-ciment	0,000	-5,010	-5,010	-4,7%
<b>Total</b>	<b>6,592</b>	<b>18,196</b>	<b>24,788</b>	<b>1,4%</b>

<b>Simogel</b>	MP	BP	TOT	variation
Acier	0,007	-1,998	-1,991	-0,9%
PE	1,664	6,875	8,539	3,0%
Fonte	0,000	-0,435	-0,435	-6,1%
<b>Total</b>	<b>1,671</b>	<b>4,442</b>	<b>6,113</b>	<b>1,2%</b>

On observe que le taux d'accroissement des petits réseaux est sensiblement plus affecté, en relatif, par des chantiers sortant de l'ordinaire. Ce fut notamment le cas de Gaselwest, Interlux et IDEG, lors de projets importants, en valeur relative : Mont-de-l'Enclus, Neufchâteau, Marche-en-Famenne, Mettet, Philippeville, Eghezée etc...

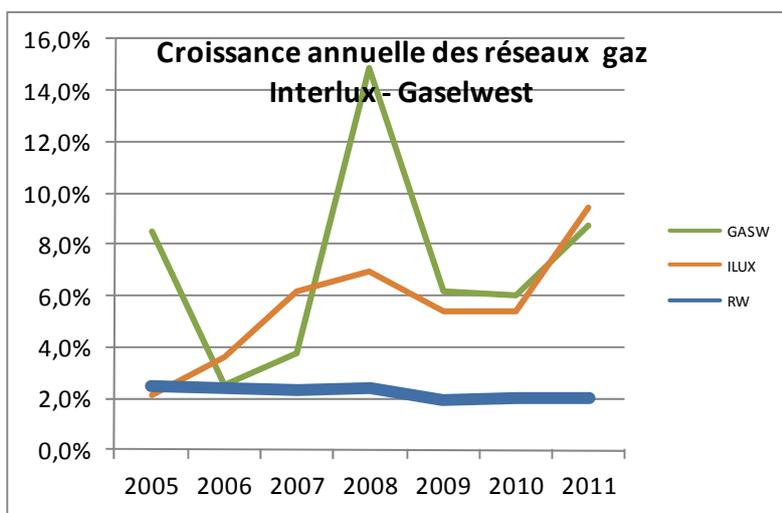
En chiffres absolus, cette particularité est évidemment moins marquée. Ce sont, par contre, tout logiquement les grands réseaux qui influencent le plus la situation en région wallonne.

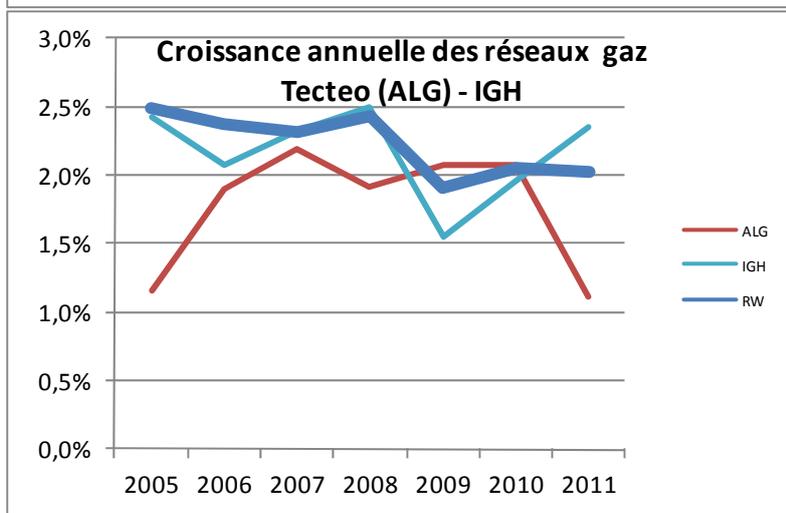
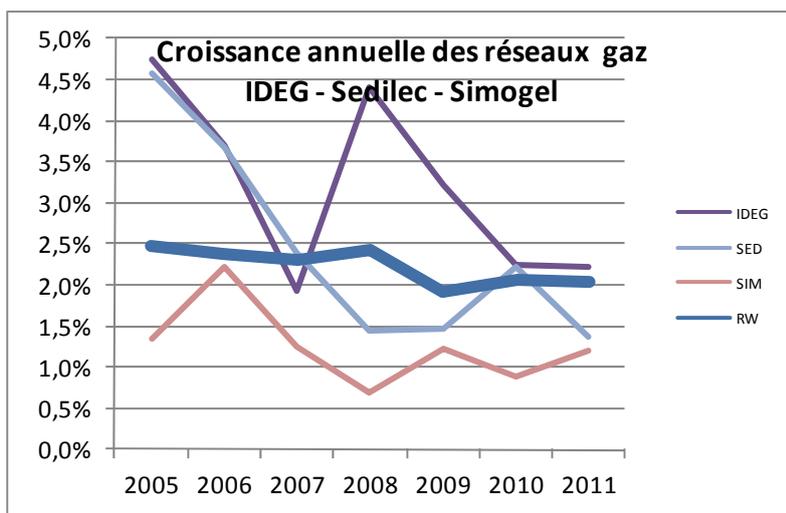


Sur ce plan, on pourrait schématiser en voyant quatre types de réseaux en Région wallonne :

- 1) Les petits réseaux avec un potentiel de développement important en relatif : Interlux et Gaselwest (jusque 2011)
- 2) Les réseaux « moyens » pour lesquels les poches les plus intéressantes sont déjà couvertes et qui ralentissent nettement leur croissance, faute de moyens pour aller plus loin : Sedilec et IDEG
- 3) Les réseaux qui s'appuient sur des zones très urbanisées pour se développer en périphérie : IGH et Tecteo
- 4) Un réseau qui a quasiment atteint sa maturité : Simogel

Les graphiques ci-dessous illustrent le taux d'accroissement annuel relatif du réseau (en km de conduites) pour ces catégories :





## 2) Raccordements

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de renouvellement de branchements et le nombre de nouveaux raccordements réalisés en 2011.

2011	Branchements renouvelés	Taux renouvellement	Nouveaux raccordements	Taux de croissance
ALG	1364	<i>n.c.</i>	2995	<i>n.c.</i>
Gaselwest	217	3,4%	152	2,4%
IDEG	1195	3,7%	661	2,0%
IGH	6377	2,2%	3828	1,3%
Interlux	1	0,0%	249	3,4%
Sedilec	1115	1,6%	1318	1,9%
Simogel	190	0,8%	311	1,3%
<b>Total</b>	<b>10459</b>		<b>9514</b>	

Il faut noter ici que la nécessité d'intervenir pour renouveler un branchement est fortement tributaire de l'historique du réseau et de la technique de raccordement utilisée. Dans certaines régions, l'intervention pour remplacer le compteur sera également l'opportunité de renouveler complètement un branchement. On peut donc difficilement comparer les GRD entre eux sans rentrer dans cette analyse plus fine.

Par ailleurs, l'imposition de retrait des compteurs trentenaire, si elle est maintenue, affectera bientôt les raccordements réalisés à la moitié des années quatre-vingt, c'est-à-dire les débuts du PE : il devrait y avoir progressivement moins de branchements à assainir.

### 3) Respect des plans introduits antérieurement

En matière d'adaptation, il convient de rappeler que la programmation du GRD est fortement conditionnée par des facteurs externes non maîtrisables (travaux impétrants, disponibilité des ressources...) ainsi que par les arbitrages à opérer afin de répartir les réserves budgétaires et les ressources du GRD, comme de ses sous-traitants, en fonction des urgences.

En matière d'extension, les imprécisions proviennent de la concrétisation des potentialités en une commande ferme, de décisions administratives externes (autorisations des communes ou du MET, décisions relatives aux zonings), de la recherche de synergie avec les impétrants, du caractère économiquement justifié des demandes locales etc...

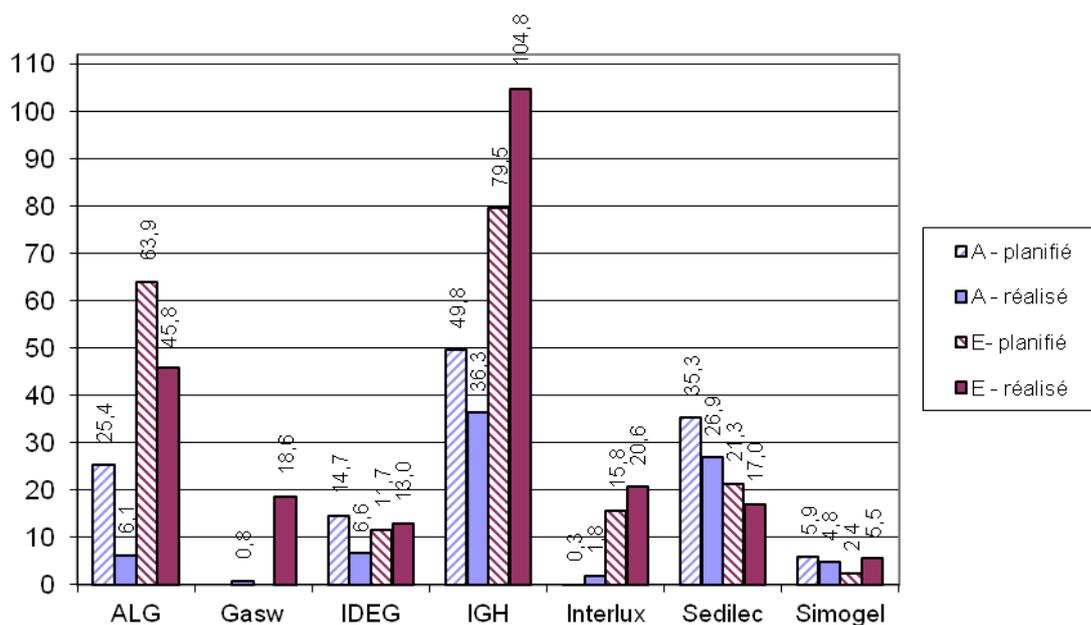
Ceci explique la double approche d'analyse :

- De la réalisation au cas par cas des principaux projets programmés (motivation des reports)
- De l'évaluation globale des prestations (indicateurs statistiques)

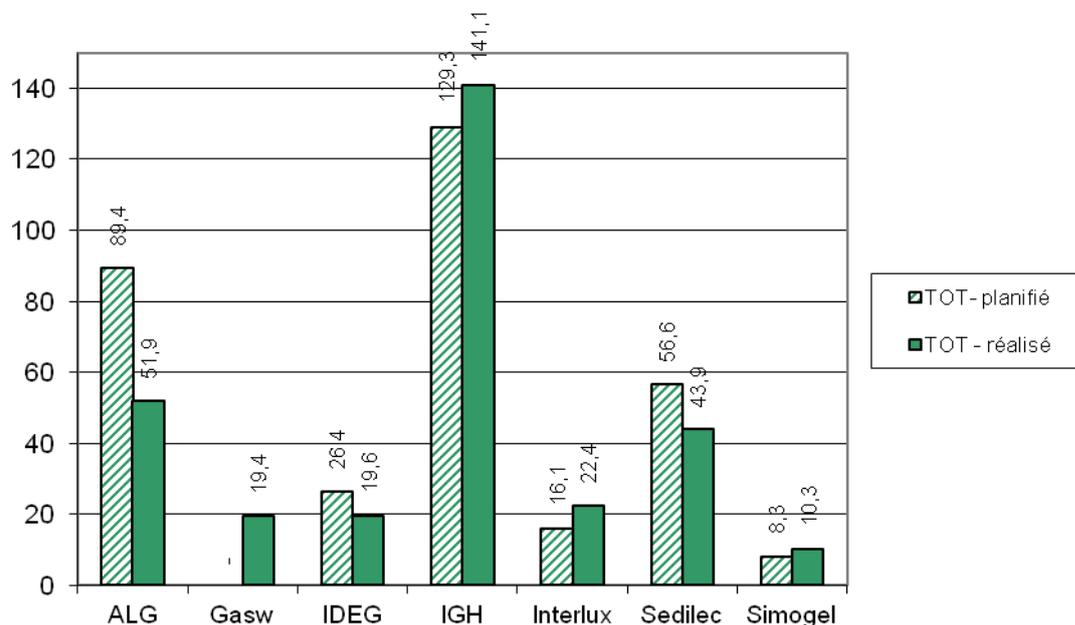
Les graphiques suivants illustrent les résultats globaux, tant pour les adaptations et les extensions que pour le total. Rappelons qu'il convient d'être prudent dans leur interprétation, car certaines prestations peuvent être considérées à la fois comme adaptation ou comme extension (p.ex. : bouclages sur lesquels on recherche un maximum de nouveaux clients, renforcements liés à des extensions etc...).

Pour les détails, on se référera aux dossiers des GRD repris à l'annexe III.

### Adaptations et extensions : km conduites planifié (2010) <-> réalisé (2011)



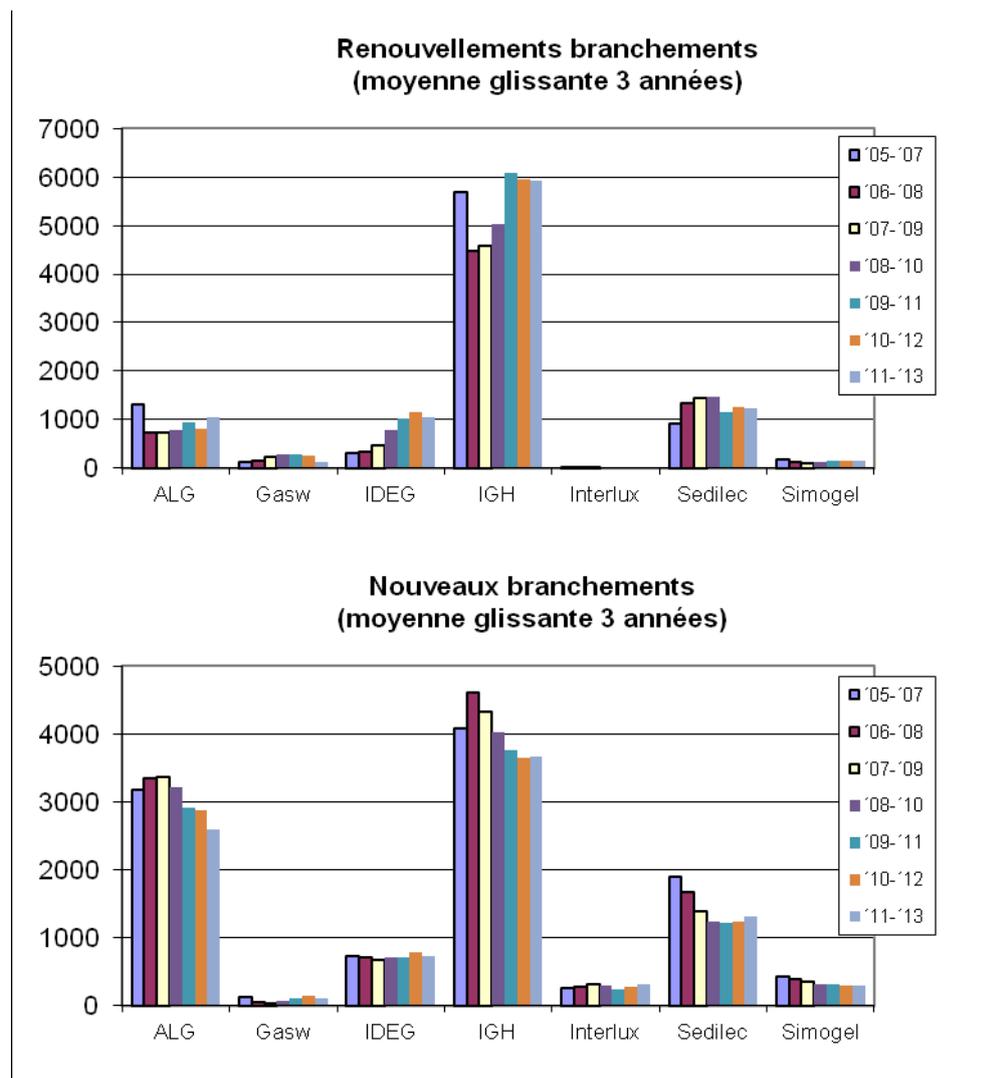
### Pose de conduite (adapt & ext) : km conduites planifié (2010) <-> réalisé (2011)



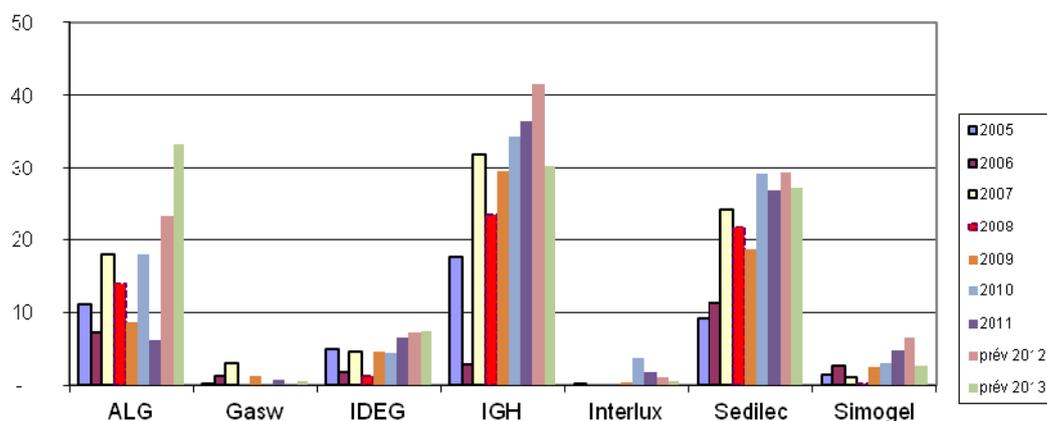
Remarquons que seules les conduites mises sous gaz sont répertoriées, ce qui correspond à peu près aux poses. Néanmoins, pour des gros chantiers, lorsque la mise sous gaz est différée sur une autre année, ces statistiques sont sous-évaluées. Par ailleurs, le glissement fréquent de projets d'une année sur l'autre rend très difficile une appréciation comparative de la réalisation effective des prestations.

Les graphiques suivant montrent l'évolution des adaptations et extensions depuis qu'existent les obligations de planification. Afin de s'affranchir des biais liés aux années particulières, ils reprennent l'évolution d'une moyenne glissante sur 3 années. Les données relatives aux années 2011 et 2013 sont bien sûr des prévisions.

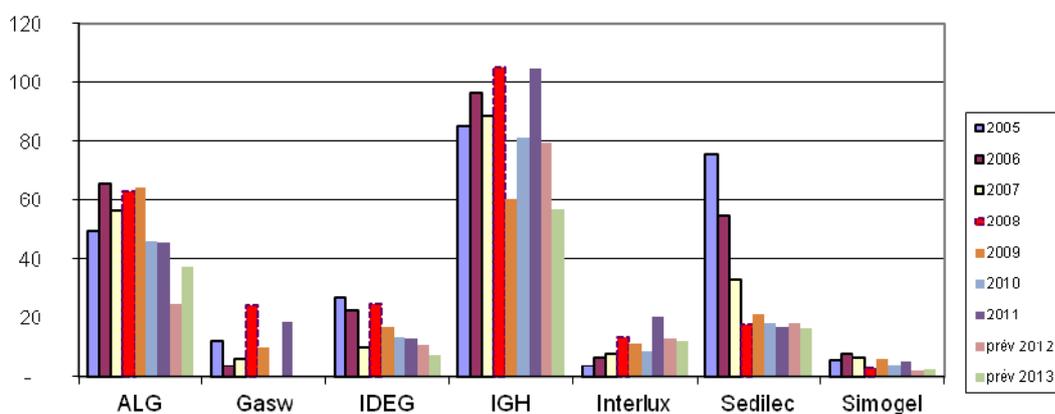
Les paramètres repris sont la longueur de conduites posées ou les branchements réalisés. Ce ne sont évidemment que des indicateurs parmi d'autres, puisqu'un réseau comprend d'autres éléments tels des cabines, des déversoirs, des postes de réception, des postes de soutirage de protection cathodique...



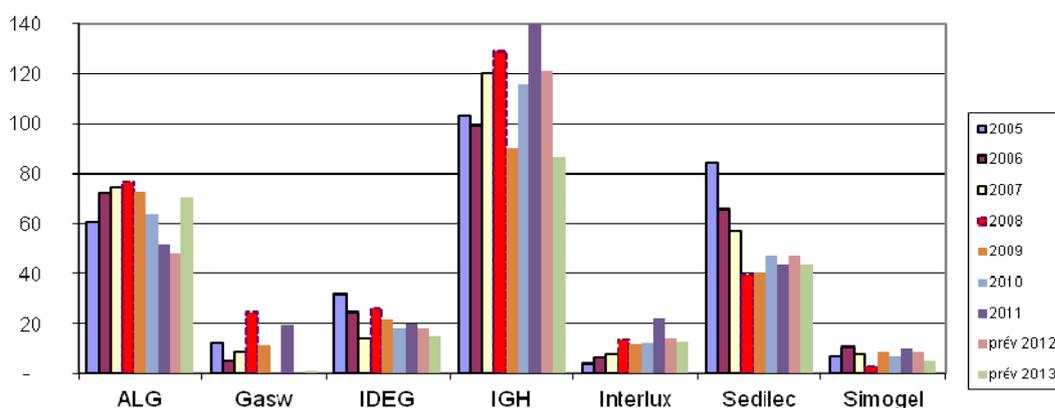
### Adaptations (km conduites)



### Extensions (km conduites)



### Total poses (km conduites)



La tendance de fond observée les années précédentes se confirme : une diminution des extensions de réseaux et un rééquilibrage des prestations vers plus d'opérations liées à l'assainissement du réseau existant.

### III. Les besoins en capacité

Comme chaque année, les besoins en capacité du réseau ont été examinés.

L'attention a été portée sur :

- les réserves de capacité aux points d'injection, par comparaison entre les capacités contractuelles liant le GRD à Fluxys et les pointes hivernales enregistrées ou simulées à -11°C, suivant les cas;
- les mesures de pression disséminées sur les points bas du réseau ou en sortie de cabine.

Comme l'hiver précédent, l'hiver 2011/2012 a connu des pointes de froid assez marquée (février), ce qui a permis de contrôler la bonne tenue des réseaux sur des bases pratiques. De plus la chute de température a été brusque.

Les points sensibles font l'objet d'un suivi et d'actions spécifiques : passage à 100 mbar de réseaux 21/25 mbar avec placement d'écrêteurs sur les branchements, adaptation ou ajout de postes de réception en concertation avec Fluxys, modification de cabines réseaux, bouclages en vue de renforcer le débit sur une section de réseau et d'en sécuriser l'approvisionnement...

⇒ **Points d'injection : points sensibles**

	<b>Constat</b>	<b>Action</b>
ALG	Trooz : Q hivernal élevé	Bouclage avec Chaudfontaine. Nouveau poste en remplacement de Trooz et Prayon.
Gaselwest	OK	
IDEG	Gembloux	Réorganisation réseau en collaboration avec Fluxys et Sedilec. Impact positif sur Hélécine.
	Ciney	Augmentation de capacité envisagée dans le cadre du projet de bouclage avec Dinant. Si nécessaire, une intervention plus rapide et partielle est possible en collaboration avec Fluxys (poste Véhir)
	Grand-Namur	La CWaPE a interrogé le GRD sur les perspectives à plus long terme sur l'axe Floreffe-Malonne-Salzinne-Namur : une étude est en cours avec Fluxys. Dans l'immédiat : petite réserve technique à Salzinne (Quai Sambre).
IGH	Quevaucamps : Q-11 > Qmax Chièvres : Q-11 en augmentation Leuze	Capacité contractuelle à adapter Demande de capacité supplémentaire à Fluxys Solutionné par mise en service Ath II et bouclage (reprise ancienne conduite Fluxys)
Interlux	OK	
Sedilec	Mont-St-Guibert & Gembloux : Q-11 > Qmax (problème suivi depuis 2008)	Augmentation de capacité +MOP 8=>15b sur le tronçon MSG-LLN + déversoir Wavre Sud + construction d'un nouveau poste à Overijse dédié Sedilec.
	Hélécine	Lié à Gembloux : déplacement du point bas vers Hélécine)
	Genappe	Négociation avec Fluxys pour doublement capacité
	Tubize (Stierbecq)	Discussion avec Fluxys et Iverlek pour augmentation capacité contractuelle (7000 => 12000)
	Ecaussines	Triplement capacité contractuelle
Simogel	OK (voir problème de congestion intra-SRA traité au point suivant)	

⇒ **Chutes de pression : principaux points sensibles**

Ne sont plus repris ici que les points les plus significatifs ou ayant fait l'objet de discussion avec le GRD. Plus de détails figurent dans les différents plans.

GRD	Points faibles constatés	Action
ALG	néant	
Gaselwest	néant	
IDEG	Bouvignes Bouge-Beez (2 points)	Liaison Anhée-Bouvignes en 2012 Bouclage et reprise en MPB
IGH	Pression faible alimentation MPC déversoir Falisolle	Renforcement MPC Aiseau => Falisolle (NB : concerne point entrée réseau IDEG)
	Feluy (BP, 2points), Ressaix (BPS)	Petits bouclages prévus en 2012
	Tournai (Carbonelle, Chercq, chée douai)	Plusieurs renforcements prévus
	Thieusies	Passage 1 à 4 bar (pas vers future bouclage avec Soignies)
	Quevaucamps	Renforcement diamètre (remplacement PE110 1ère génération par PE160)
	Marcinelle, Châtelet, Couillet	Poursuite programme passage 100 mbar
Interlux	1 point à Arlon rue Sesselich	Sous surveillance (passage 100mbar si nécessaire)
Sedilec	Rixensart (GSK)	Nouveau feeder MPC en cours de pose
	Tubize (2 points)	Bouclage Quenast et passage 100 mbar
	Braine l'Alleud	Bouclage 250 acier via Ophain en 2011 2 autres poses MP acier prévues en 2013
Simogel	Congestion Dottignies-Pecq	Antenne MP via Kain réalisée début 2011 pour alimenter le sud de la SRA. Etude en cours pour augmentation MOP Kain et boucler. Pose MP de Tombroek vers Dottignies

#### **IV. Les assainissements des réseaux**

Les techniques de pose actuelles font largement appel au PE (polyéthylène), matériau très fiable et permettant des interventions faciles. L'acier conserve un intérêt, essentiellement pour la moyenne pression type C (Pmax = 14,7 bar). Ce matériau nécessite cependant des précautions au niveau de la protection anti-corrosion, technique bien maîtrisée.

Les anciens matériaux ne posent pas de problèmes particuliers en exploitation normale. Les GRD profitent généralement de synergies avec d'autres travaux, éventuellement de tiers, pour remplacer les tronçons anciens.

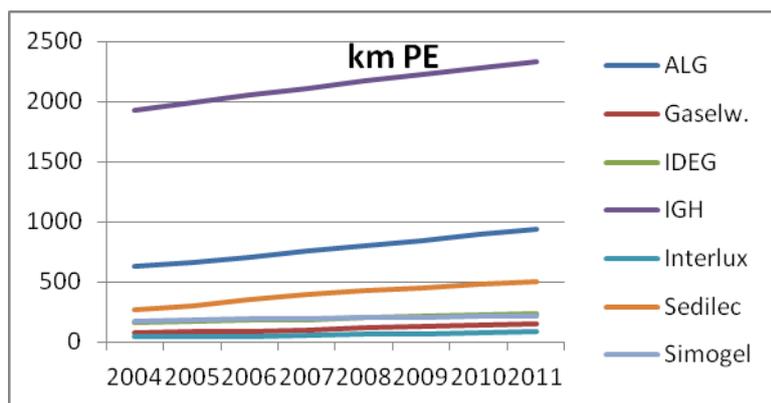
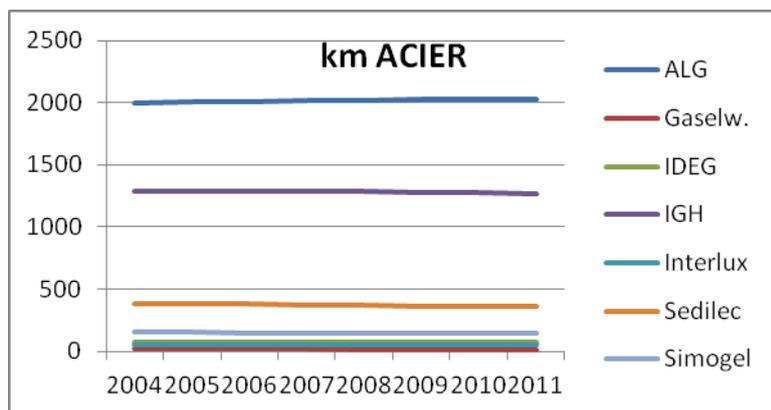
L'histoire du développement des réseaux a vu la mise en œuvre de philosophies propres à chaque entreprise. Par conséquent, les technologies sont en général concentrées géographiquement, ce qui implique aujourd'hui une concentration des travaux dans certaines régions avec pour corollaire des conséquences budgétaires et, parfois, d'importants problèmes logistiques d'organisation de chantier. Il est en effet impossible d'ouvrir simultanément toutes les voiries d'une localité et de procéder au découplage de tous les tronçons de réseaux d'une seule traite.

Les graphiques ci-après montrent l'évolution dans l'emploi des matériaux pour les réseaux basse pression.

### Acier et PE :

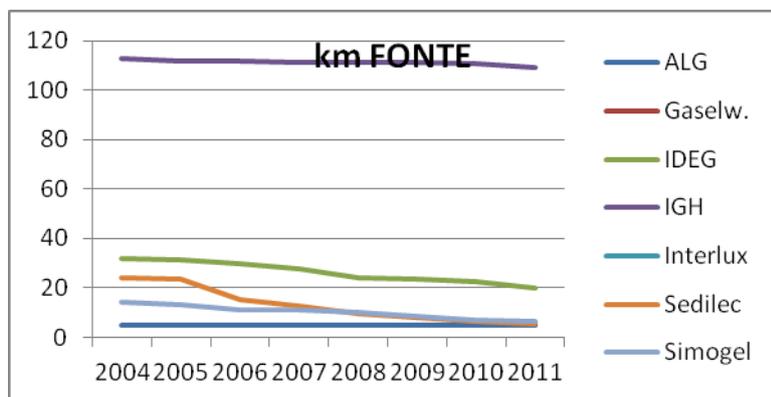
L'acier est relativement stable. Lorsqu'il est remplacé ou pour toute nouvelle pose, chez les GRD mixtes, le PE lui est préféré. Tecteo par contre pose encore des conduites acier, suivant les circonstances (p.ex. continuité cathodique dans un réseau historiquement acier).

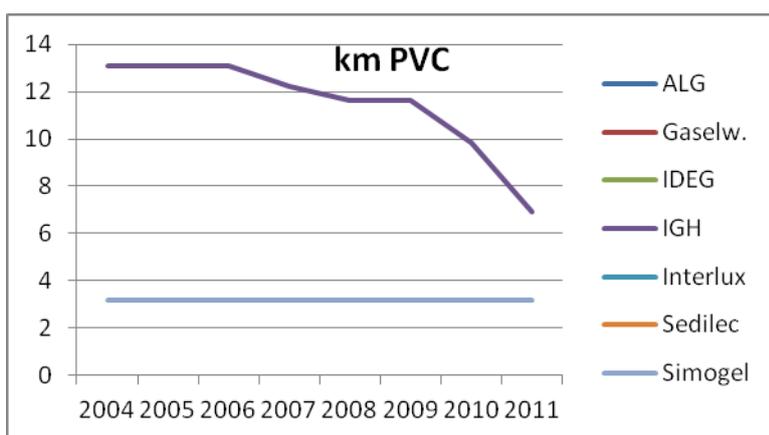
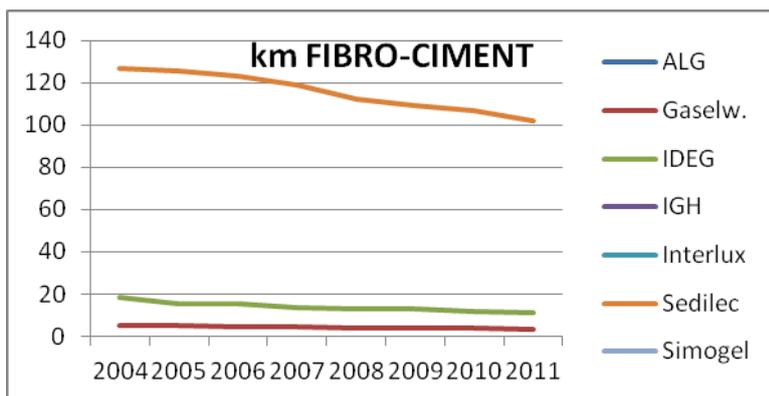
Ces deux politiques industrielles sont valables sur le plan technique.



### Anciens matériaux :

Ces matériaux sont en diminution constante.





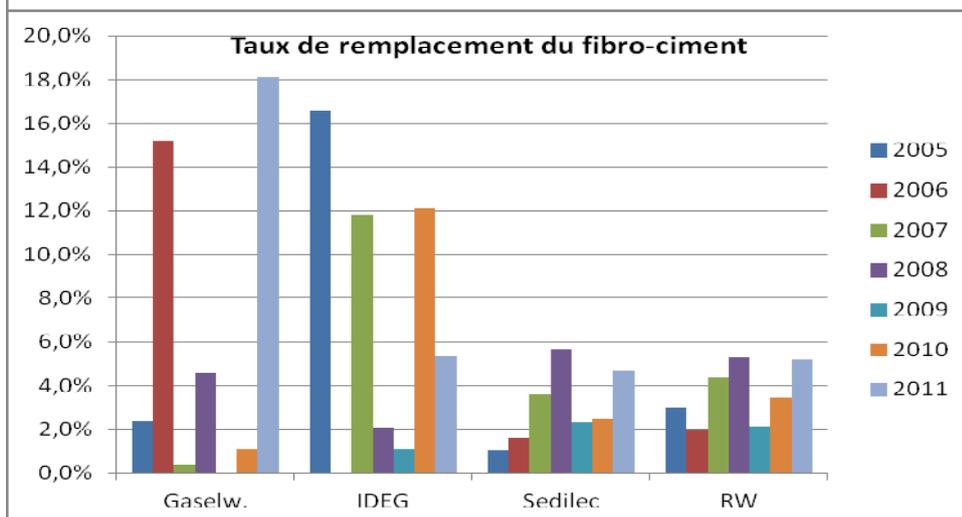
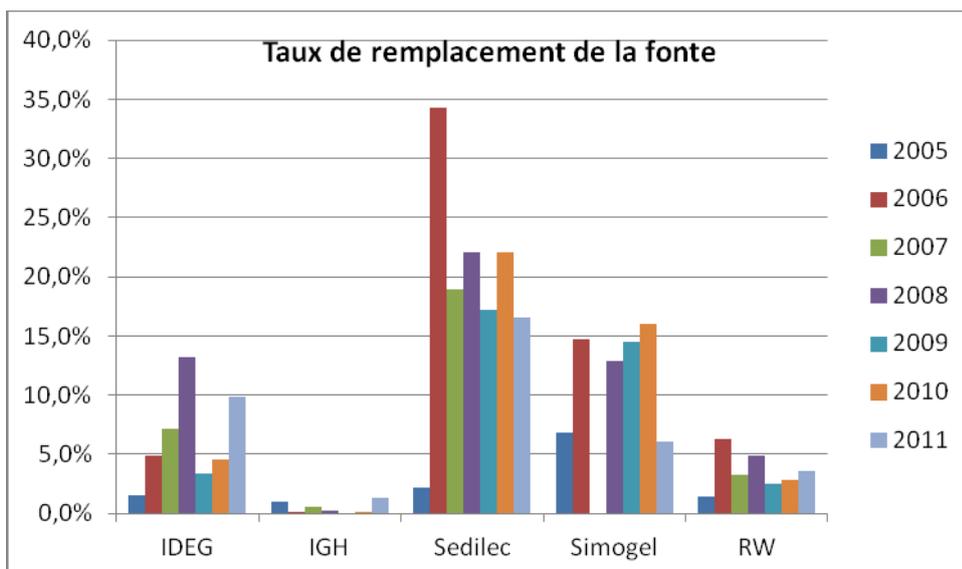
Les conduites en fibro-ciment, surtout présentes en Sedilec (102 km), IDEG (11 km) et Gaselwest (3 km) sont systématiquement remplacées lors des ouvertures de voiries. Depuis l'existence des plans d'adaptation/investissement, 34 km ont été retirés (dont 25 par Sedilec et 7 par IDEG).

Ce niveau de remplacement peut paraître faible, mais il n'y a, selon les GRD, pas de raison objective d'accélérer ces travaux d'opportunité, compte tenu de la bonne tenue du réseau en l'absence de modification du sous-sol.

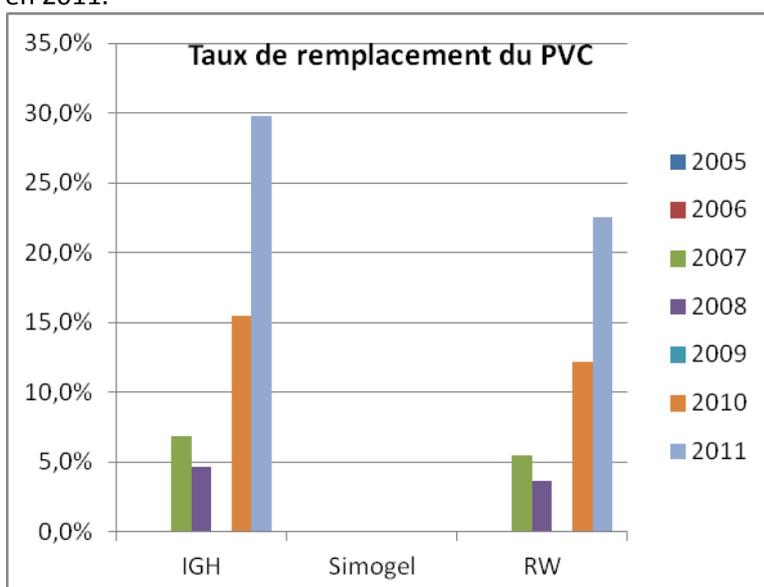
Par ailleurs, comme évoqué supra, il faut tenir compte de la concentration : dans certaines agglomérations équipées depuis longtemps, la quasi-totalité du réseau urbain doit être remplacé dans les prochaines années, ce qui ne peut se faire que par un étalement des travaux concerté avec les autorités locales.

La campagne préventive de suppression des conduites en acier mince suit son cours en IGH, essentiellement en région montoise. Il en subsisterait environ 44 km, et l'objectif est de procéder graduellement à leur remplacement (1 à 3 km par an). Ces conduites ne posent pas de problème particulier et les potentiels de protection cathodique font l'objet d'un suivi.

Chez tous les GRD concernés, le remplacement progressif des canalisations et branchements en fonte est poursuivi. En Sedilec, IDEG et Simogel, des campagnes soutenues ont permis le retrait en sept ans de respectivement 19,7 km (-78%), 12 km (-37%) et 7,6 km (-53%). En IGH (109 km restant) par contre, les retraits sont programmés lors de synergies et ne sont pas systématiques.



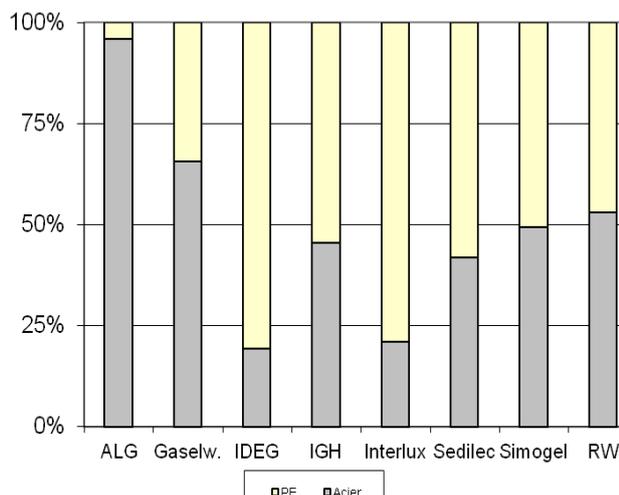
IGH prévoit un programme de remplacement des conduites PVC d'ici 2015 : 30% ont été remplacées en 2011.



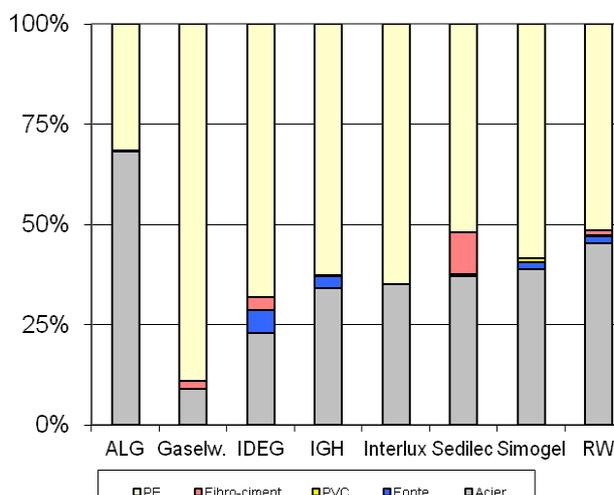
Enfin, la première génération de tuyaux en PE fait l'objet d'un remplacement progressif (Sedilec et IGH) : le matériau récent présente des caractéristiques mécaniques supérieures au matériau initial.

Les graphiques ci-dessous illustrent la proportion des matériaux constitutifs des réseaux existant, par GRD, au 31/12/2011. Les différences découlent des choix historiques posés par les différents exploitants, ainsi que de l'âge moyen des réseaux.

Matériaux - réseau MP 2011

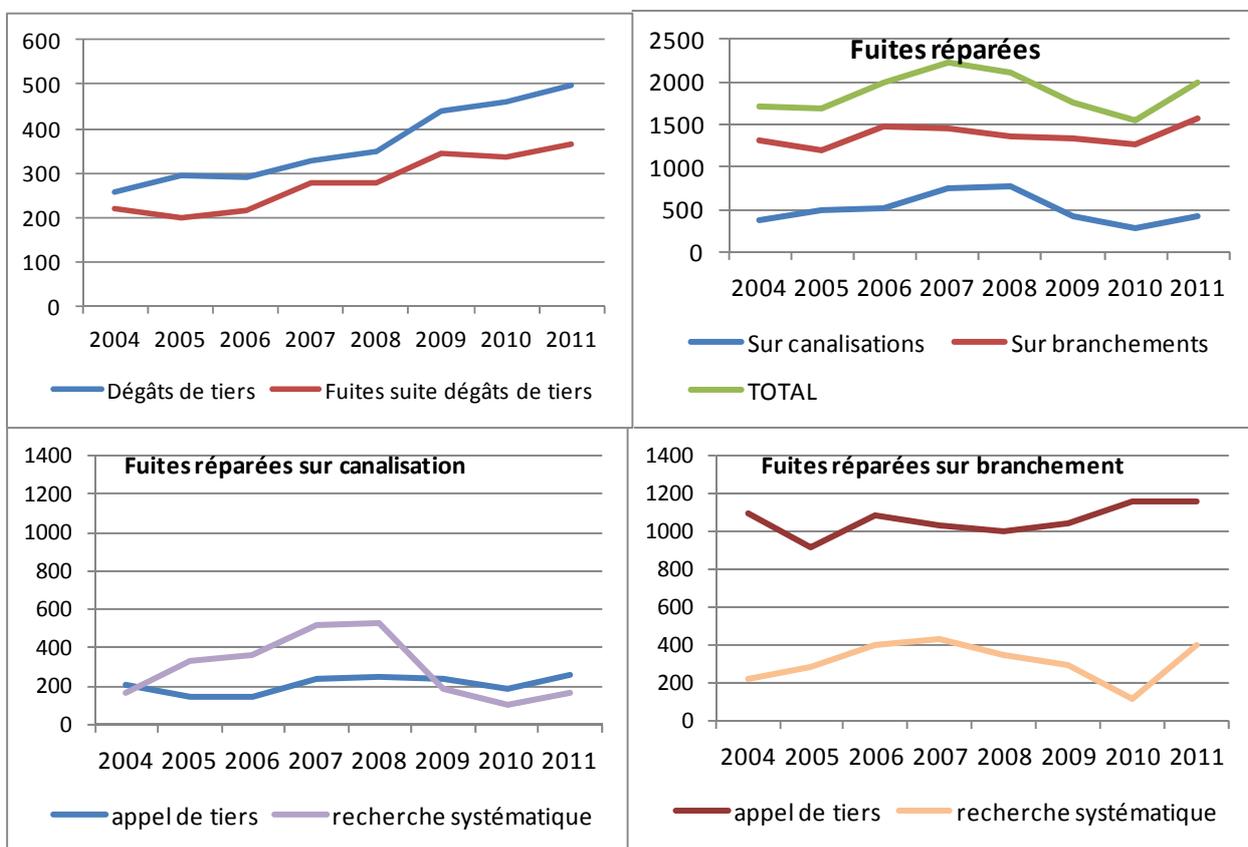


Matériaux - réseau BP 2011



Outre les remplacements prévisibles, un certain nombre de remplacements curatifs, par définition non nominatifs sont opérés en cours d'année. Ceux-ci découlent de la recherche systématique des fuites sur le réseau ou d'appels de tiers. Ces réparations sont des actes classiques d'exploitation ; elles ne conduisent pas toutes à des remplacements, notamment lorsqu'il s'agit d'acier ou de PE.

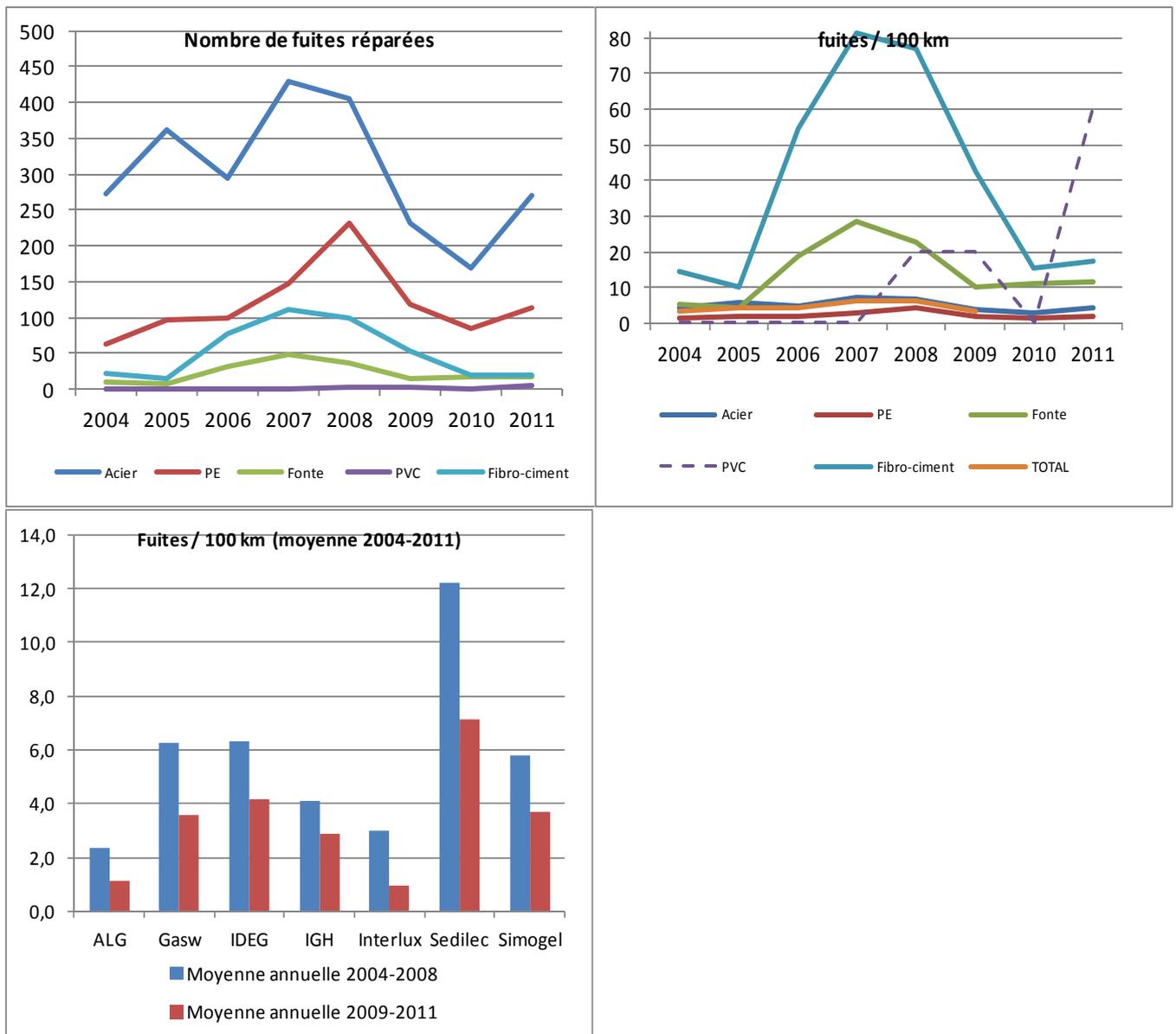
Pour information, les graphiques ci-dessous reprennent et actualisent quelques données extraites du rapport sur l'état des réseaux, et concernant les réparations de fuites.



Le nombre de fuites réparées suite aux campagnes de détection quinquennales est relativement stable ces dernières années (pour rappel, le pic observé en 2007-2008 provient essentiellement d'une campagne intensive de rattrapage par Sedilec). Les agressions de tiers continuent cependant à croître, avec des conséquences sur le choix des remplacements et sur l'imprévisibilité.

Néanmoins, un aspect positif est la diminution assez nette du nombre de fuite par 100 km si on compare les périodes 2004-2008 et 2009-2011. C'est grande partie le reflet de « l'effet fibro-ciment de Sedilec », mais tous les GRD présentent la même tendance.

Le fibro-ciment reste le matériau le plus sensible, mais son impact tend à diminuer au fil des ans. Le PVC est présent en quantité très faible et sera bientôt complètement éradiqué.



Ces quelques résultats illustrent brièvement qu'il n'y a donc a priori pas lieu d'imposer une accélération des remplacements, même si, dans quelques années, la problématique du renouvellement devrait s'accroître.

## V. Les travaux sur compteurs et branchements

Les branchements sont rénovés suivant plusieurs cas de figure :

- en parallèle des campagnes de renouvellement de conduites;
- en conséquence de travaux de remplacement des compteurs;
- suite à des interventions pour incidents ou fuites.

Les travaux sur les compteurs sont de différente nature :

- les remplacements pour satisfaire aux prescriptions de la métrologie :
  - en application de l'AR du 03/01/1989 relatif aux compteurs de gaz, les GRD doivent remplacer les compteurs à paroi déformable avant la fin de leur 30<sup>ème</sup> année;
  - périodiquement, suite au contrôle par échantillonnage effectué par le SPF Economie, certains modèles de compteurs doivent être retirés du marché : il s'agissait depuis 2008 des compteurs Contigea G16 (1984) et Rombach G6 (1983). En 2011 les compteurs Elster G4 (1990) sont venus s'ajouter à la liste. Début 2012, les services de la métrologie ont enjoint les GRD de retirer des lots de compteurs Contigea G4 et G6 de 1991, 1997 et 1998 avant le 31/12/2014.
- les remplacements suite à des défauts techniques : pannes, blocages...
- le placement de compteurs à budget depuis l'été 2008.

L'ensemble de ces prestations implique une charge de travail importante. Lorsque le GRD intervient sur un compteur, il n'est pas rare qu'il faille envisager également une rénovation du branchement. Dans le cas du renouvellement des compteurs volumétriques de plus de 30 ans, c'est entre 50 et 70% des branchements qui doivent être renouvelés.

La part d'impondérables d'ordre administratif, nécessitant une gestion au cas par cas, n'est pas négligeable non plus : prise de rendez-vous avec le client pas toujours disponible, et pas nécessairement disposé à subir des travaux de terrassement sur son terrain...

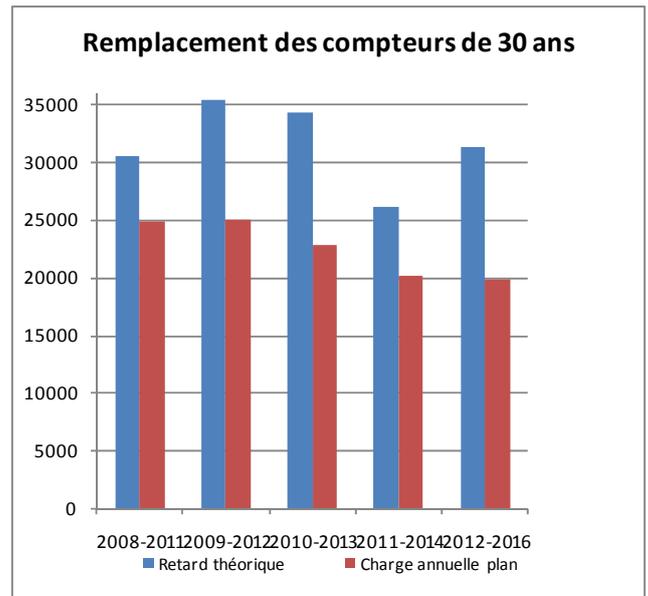
Le volume de prestations à réaliser d'ici 2016, sans compter le placement/remplacement des compteurs à budget, peut être estimé à près de 100.000 remplacements de compteurs (environ 15% du parc), soit une cadence de 20.000 compteurs par an.

	A remplacer durant la période 2012-2016							Charge de travail	
	Retraits compteurs > 30 ans					Retraits métrologie		Total retraits 2012-2016	Moyenne annuelle
	≤ 1982	1983	1984	1985	1986	2012	< 2014		
<b>ALG</b>	27962	9768					10750	48480	9696
<b>Gaselwest</b>	319	46	73	57	49			544	109
<b>IDEG</b>	1487	601	469	456	480	14	700	4207	841
<b>IGH</b>	9271	3923	4858	3826	5145	1737	5215	33975	6795
<b>Interlux</b>	64	33	18	115	1	709		940	188
<b>Sedilec</b>	2257	1238	917	822	997	108	2540	8879	1776
<b>Simogel</b>	550	325	352	248	427	2	367	2271	454
<b>TOTAL</b>	<b>41910</b>	<b>9422</b>	<b>9943</b>	<b>8780</b>	<b>7099</b>	<b>2570</b>	<b>19572</b>	<b>99296</b>	<b>19859</b>

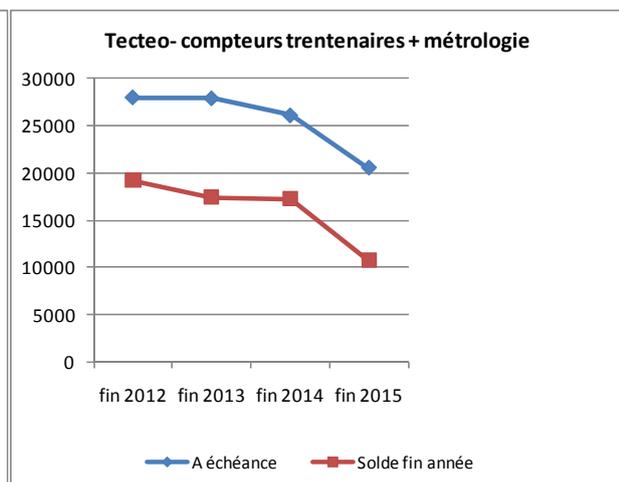
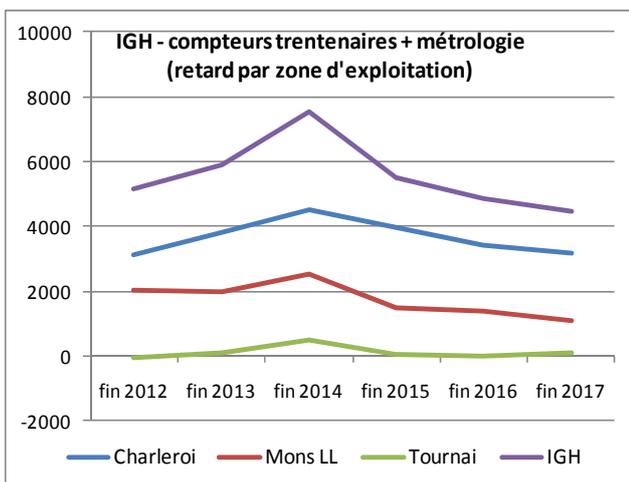
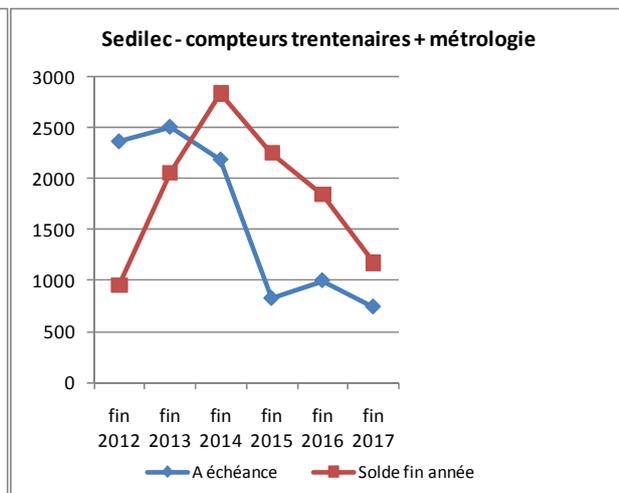
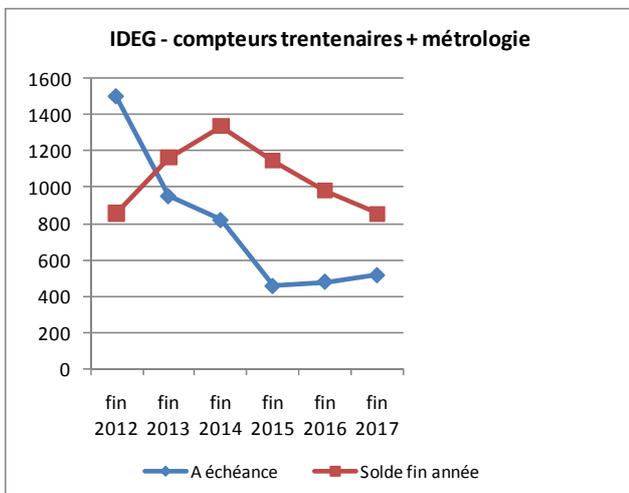
Plusieurs GRD accusent toujours un certain retard dans les remplacements qui devaient être effectués ces dernières années. Cela s'explique par la nécessité, dans un nombre important de cas, de remplacer le branchement, pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, dans le cas de Tecteo, la campagne de remplacements a démarré avec retard.

Des moyens supplémentaires ont été mobilisés ces dernières années en vue de suivre la cadence et ce, chez l'ensemble des GRD concernés.

La CWaPE constatait l'an dernier que les moyens mis en œuvre semblaient commencer à produire des résultats tangibles. En effet, le retard théorique (c'est-à-dire le passif qui aurait dû être renouvelé à la date du plan) paraissait se résorber, avec comme corollaire que la charge mensuelle moyenne sur la durée du plan, incluant le passif et les obligations annuelles, descendait désormais aux alentours de 20.000 compteurs par an. Rappelons que plus de 10% de ces compteurs sont scellés : l'urgence du remplacement ne se pose pas dans ces cas-là.



Les nouveaux déclassements notifiés par la métrologie perturberont cependant ce fragile équilibre, car il s'agit au total de près d'un an de compteurs à retirer. Il faut s'attendre à voir s'accroître sensiblement le retard, d'ici 2014, chez les GRD IDEG, IGH et Sedilec, car leurs capacités de retrait seront dépassées par l'obligation, à situation inchangée. Tecteo n'a pas encore planifié le retrait des compteurs à déclasser : compte tenu du fait que les autres retards devraient être résorbés fin 2015, le retard supposé à l'échéance correspond donc uniquement à cette surcharge.



Un paramètre important doit être pris en compte pour nuancer l'obligation qui pèse sur les GRD : la législation fédérale est en cours de révision et il se pourrait que les compteurs à déclasser satisfassent aux nouveaux critères de conformité envisagés. De même, il est question de supprimer l'obligation de remplacement systématique après 30 ans, au profit de sondages élargis.

Si ces deux modifications interviennent, c'est toute la stratégie examinée ici qui doit être revue.

#### Le cas spécifique des compteurs à budget

Les GRD ont constaté des problèmes sur les compteurs à budget de série 2.69. Ceux-ci devraient être remplacés par les compteurs 2.80. Cependant, ces derniers pourraient également être victimes de problèmes techniques. Une nouvelle génération est attendue fin 2012. En attendant, les analyses se poursuivent.

Les GRD ont établi des prévisions budgétaires du risque de remplacement de compteurs. Celles-ci sont reprises ci-dessous et comparées au parc actuel de compteurs à budget placés sur le réseau.

	Plan	Parc actuel
Tecteo	1700	7186
Gaselwest	18	218
IDEG	250	1347
IGH	3685	16808
Interlux	115	312
Sedilec	600	1762
Simogel	275	1402
Total	6643	29035

La CWaPE est d'avis qu'en cas de défaillance avérée, ces estimations sont sous-évaluées. L'impact réel de la mesure porterait à conséquence sur le plan.

#### **VI. Les impositions extérieures**

Suite à des travaux d'aménagements de voirie ou d'espaces publics, les GRD sont amenés à déplacer leurs infrastructures. En 2013, 16 km de canalisations pourraient être concernés, ce qui représente, comme chaque année, une proportion non négligeable des poses de conduites (7%), dont les frais sont supportés par les GRD en application de l'art.18§2 du Décret.

Par ailleurs, tous les GRD sont priés par Infrabel de prendre progressivement leur indépendance en matière de protection cathodique en supprimant les connexions de soutirage entre leurs installations et les infrastructures ferroviaires. Cela impose d'aménager des nouveaux soutirages ou de trouver des terrains susceptibles d'accepter des anodes. Les GRD signalent que la coordination avec Infrabel n'est pas évidente dans le contexte de ce dossier.

Dans certains cas par contre, des synergies sont trouvées. C'est ainsi que Sedilec a pu trouver un accord avec Infrabel pour la mise à disposition du GRD, des ouvrages d'art nécessaires au RER, afin de poser les conduites déplacées. Il en découle une économie non négligeable.

#### **VII. Les petites extensions et la rentabilité**

Lorsque des demandes de raccordement ne peuvent être satisfaites que par une extension de réseau, les GRD évaluent le caractère économiquement justifié de l'investissement à réaliser. Dans leurs plans d'investissement, les GRD ne peuvent donc que prévoir, sur base statistique, des forfaits pour anticiper les demandes de la clientèle. Ils puiseront ensuite dans ces enveloppes en vue de répondre à celles qui répondent aux critères économiques du Décret.

Les critères établis se basent sur performances supposées de pénétration du gaz, sur le tracé des extensions. Il semble de plus en plus évident que ces performances ne sont pas homogènes et, en fonction des circonstances, certaines extensions présumées rentables ne sont pas ou peu valorisées dans les années qui suivent. La politique en matière d'extensions devra être revue à brève échéance. Deux GRD, Interlux et Tecteo appliquent déjà une approche consistant à privilégier les extensions pour lesquelles le potentiel est le plus prometteur, au-delà du minimum imposé par le modèle.

### **VIII. Les lotissements et zones d'activité économique**

Un certain nombre de lotissements résidentiels sont retenus dans les plans des différents GRD. Il s'agit la plupart du temps de projets portés par des lotisseurs qui se sont fait connaître, notamment par le biais d'une demande d'étude. La réalisation de ces extensions est subordonnée à la commande ferme du demandeur, laquelle n'est jamais garantie. Dès lors, les GRD travaillent par enveloppes budgétaires estimées sur base des réalisations des années précédentes.

Remarquons également que la notion de lotissement recouvre aussi bien les petites parcelles de quelques lots que les projets de quartier entier.

Plusieurs zonings industriels potentiels inscrits au plan de secteur doivent faire l'objet d'un équipement. Ici aussi, les intervenants extérieurs conditionnent le planning d'exécution, sinon l'exécution elle-même. Suivant les intercommunales de développement concernées, lorsque la décision d'investissement est prise, la rapidité d'exécution demandée implique une réorganisation immédiate du planning de travail des GRD.

### **IX. Les extensions stratégiques et les fonds d'extension**

Les grands projets d'extension « stratégiques » touchent à leur fin chez la plupart des GRD.

Tecteo a suspendu la plupart des grands projets.

IGH poursuit les deux principaux axes de développement :

- 1) Nord de Charleroi (Les bons Villers)
- 2) Renforcement du Sud de Charleroi : (Thuin / Gerpinnes / Ham-sur-Heure)

Quelques projets subsistent : alimentation de Blandain, Lens, Calonne...

La CWaPE a demandé aux GRD le montant des fonds encore disponibles pour les extensions de réseaux. Sans surprise, IGH dispose de la toute grande majorité des moyens (85%). Une partie de ces montants est déjà affectée à des projets dédiés.

	Fonds
Tecteo	312.238
Gaselwest	-
IDEG	108.669
IGH	4.573.100
Interlux	7.441
Sedilec	25.232
Simogel	375.088
<b>RW</b>	<b>5.401.768</b>

## X. Bilan statistique régional et par GRD

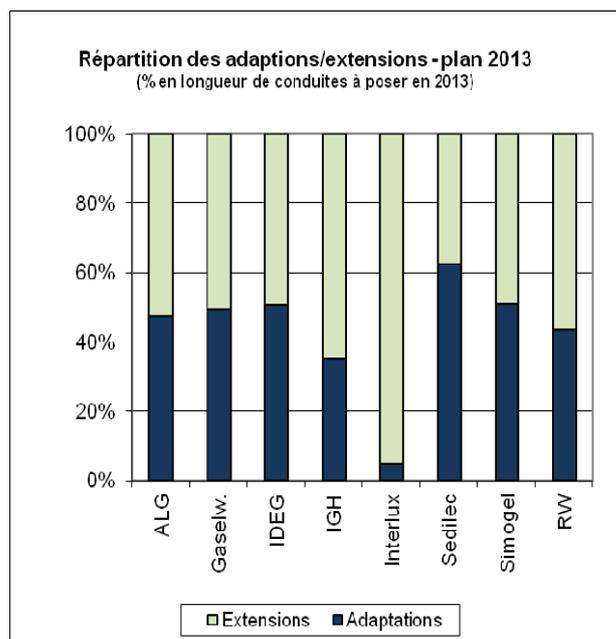
Le tableau ci-dessous dresse la synthèse des prestations des GRD planifiées pour 2013.

ANNEE 2013	Conduites (m)	Bchts	Cpteurs	Postes			Conduites (m)	Bchts	Cpteurs	Postes		
				Récept.	Réseau	Client				Récept.	Réseau	Client
<b>ALG</b>						<b>Gaselwest</b>						
Adaptations	33.330	1.550	6.940	4	12	3	490	0	0	0	0	0
Extensions	37.440	1.800	3.450	0	1	15	500	57	0	0	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>70.770</b>	<b>3.350</b>	<b>10.390</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>990</b>	<b>57</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<i>dont nouvelle pose</i>	37.440						500					
Part renouvellement	47,1%	46,3%	66,8%	100,0%	92,3%	16,7%	49,5%	0,0%	-	-	0,0%	-
Part croissance	52,9%	53,7%	33,2%	0,0%	7,7%	83,3%	50,5%	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
<b>IDEG</b>						<b>IGH</b>						
Adaptations	7.510	847	1.695	0	5	3	30.284	5.742	15.668	1	17	7
Extensions	7.350	625	903	0	0	3	56.750	3.490	5.336	0	0	16
<b>TOTAL</b>	<b>14.860</b>	<b>1.472</b>	<b>2.598</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>87.034</b>	<b>9.232</b>	<b>21.004</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>23</b>
<i>dont nouvelle pose</i>	9.350						69.090					
Part renouvellement	37,1%	57,5%	65,2%	-	100,0%	50,0%	20,6%	62,2%	74,6%	100,0%	100,0%	30,4%
Part croissance	62,9%	42,5%	34,8%	0,0%	0,0%	50,0%	79,4%	37,8%	25,4%	0,0%	0,0%	69,6%
<b>Interlux</b>						<b>Sedilec</b>						
Adaptations	600	0	530	3	0	0	27.235	1.045	2.728	0	8	2
Extensions	12.150	275	454	0	0	5	16.400	1.275	1.655	0	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>12.750</b>	<b>275</b>	<b>984</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>43.635</b>	<b>2.320</b>	<b>4.383</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<i>dont nouvelle pose</i>	12.750						21.170					
Part renouvellement	0,0%	0,0%	53,9%	100,0%	-	0,0%	51,5%	45,0%	62,2%	-	100,0%	25,0%
Part croissance	100,0%	100,0%	46,1%	0,0%	0,0%	100,0%	48,5%	55,0%	37,8%	0,0%	0,0%	75,0%
<b>Simogel</b>						<b>Total Région wallonne</b>						
Adaptations	2.580	143	1.075	0	4	1	102.029	9.327	28.216	8	46	16
Extensions	2.500	280	415	0	0	4	133.090	7.802	12.213	0	2	49
<b>TOTAL</b>	<b>5.080</b>	<b>423</b>	<b>1.490</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>235.119</b>	<b>17.129</b>	<b>40.429</b>	<b>8</b>	<b>48</b>	<b>65</b>
<i>dont nouvelle pose</i>	4.020						154.320					
Part renouvellement	20,9%	33,8%	72,1%	-	100,0%	20,0%	34,4%	54,5%	69,8%	100,0%	95,8%	24,6%
Part croissance	79,1%	66,2%	27,9%	0,0%	0,0%	80,0%	65,6%	45,5%	30,2%	0,0%	4,2%	75,4%

NB : Les renouvellements concernent des remplacements et déplacements, tandis que les nouvelles poses se rapportent à de nouvelles installations. Les plans d'adaptation contiennent parfois des nouvelles poses (bouclages, dédoublements...), ce qui explique les différences.

Le graphique ci-contre illustre le profil de prestation de chaque GRD en termes d'adaptations et d'extensions.

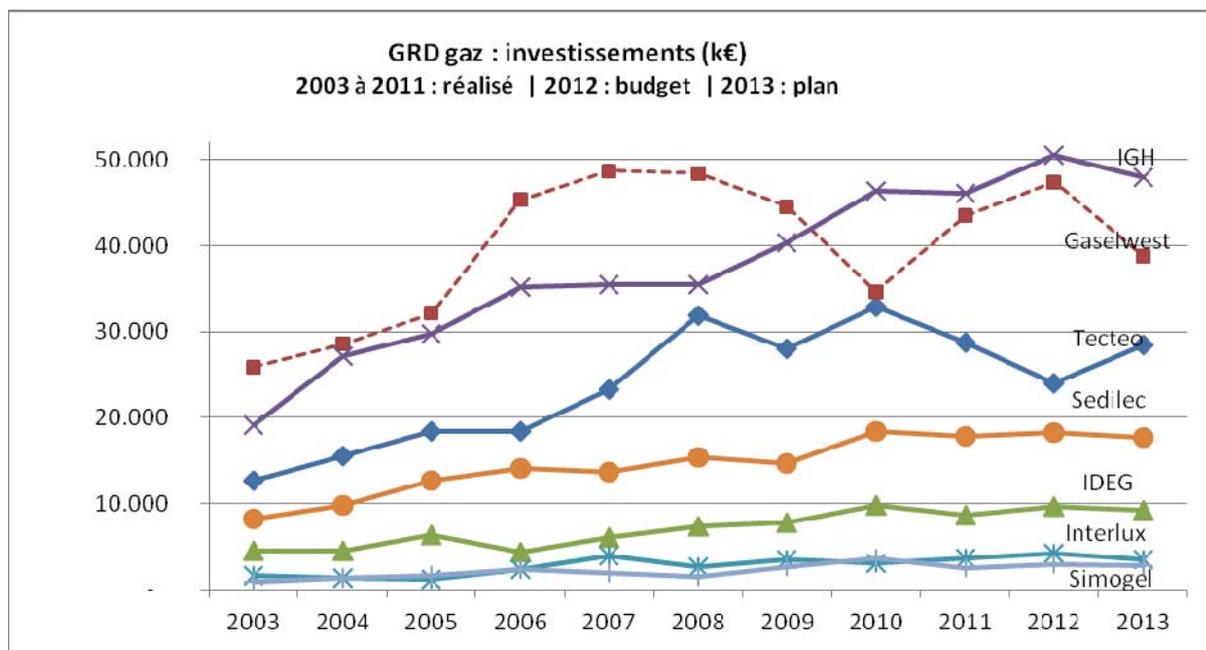
Il convient de rappeler que la référence aux seules conduites n'est qu'indicative. La charge complète du GRD se mesure également en termes de branchements, postes, cabines etc... D'autre part, les prestations de remplacements sont en général plus coûteuses que les nouvelles poses, du fait d'une plus grande complexité de mise en œuvre.



## XI. Les budgets

En vue d'observer leur évolution au fil des ans, les budgets d'investissement et le réalisé ont été demandés aux GRD, sans précision sur la nature du financement.

La CWaPE n'est pas habilitée à contrôler les montants communiqués. Toutefois, elle peut constater, sous toute réserve, qu'environ 110 millions d'euros pourraient être investis en région wallonne en 2013. Un examen plus approfondi des postes budgétaires sera réalisé dans un autre contexte.



*NB: Gaselwest : y compris la partie située en Flandre, soit 97% du GRD  
IGH : reprise d'Igeho en 2004  
ALG : reprise de Verviers en 2005 ; absorption par Tecteo depuis 2010*

**ANNEXE II :**

**LIGNES DIRECTRICES ACTUALISEES  
POUR L'ETABLISSEMENT DES PLANS**

## Plans d'investissement GAZ - Lignes directrices (exercice 2012)

### 1<sup>ère</sup> partie : rappel de la procédure

La présente note a pour but de définir le cadre standardisé pour réaliser les plans d'investissement portant sur la période 2013 – 2015.

Rappel du planning de travail (identique aux années précédentes) :

- a) Le projet de plan d'investissement est remis en un seul exemplaire à la CWaPE au plus tard le 31 mars.
- b) La CWaPE examine le plan en concertation avec le GRD et formule ses commentaires avant le 15 mai. Le GRD apporte les amendements nécessaires en vue d'établir son plan définitif pour le 15 juin. Ce plan définitif est remis en deux exemplaires à la CWaPE, à l'exception des les schémas MP et plans de situation MP/BP relatifs au réseau (1 seul exemplaire).
- c) La CWaPE examine la version définitive du plan et, en l'absence de constat d'insuffisance, communique ses conclusions au GRD avant le 31 juillet. Elle transmet un exemplaire du plan au ministre ainsi que la copie de ses conclusions.
- d) Les plans sont mis en application le 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- e) Avant le 31 mars de l'année 2013, c'est-à-dire pratiquement au plus tard lors de la proposition du plan suivant, le GRD communique à la CWaPE le budget définitif se rapportant au plan approuvé, et justifie les révisions et reports éventuels qui sont déjà prévisibles à cette date.

## 2<sup>ème</sup> partie : contenu des plans

### Actualisation des plans en cours

Le GRD met à jour les données communiquées en juin 2011 relativement à l'année 2012 :

*Règlement technique - Art.39§6. Avant le 31 mars de l'année d'entrée en vigueur du (des) plan(s) précédent(s), le GRD communique à la CWaPE le budget définitif s'y rapportant. Le GRD justifie les révisions et reports éventuels par rapport au(x) plan(s) définitif(s) établi(s) pour le 15 juin qui sont déjà prévisibles à cette date.*

En effet, lors de l'établissement du plan, des hypothèses ont été établies :

- en matière budgétaire, le budget n'étant définitivement approuvé par les instances qu'en fin d'exercice;
- en matière de paramètres externes, éventuellement indépendants de la volonté du GRD, qui influencent la décision finale quant à certains investissements.

Dès lors, le premier volet du plan contiendra les points suivants :

#### **1. Le budget d'investissement définitif pour 2012**

La distinction sera faite entre budgets brut et net (càd hors contributions de tiers), et entre adaptations et extensions.

#### **2. Les révisions et reports déjà connus, avec motivation de ceux-ci**

Ce point se limite aux projets les plus significatifs (assainissements, extensions importantes...) clairement identifiés dans les plans.

## **1. Adaptation en vue de répondre aux besoins en capacité**

### 1.1 Evolution de la capacité aux points d'injection sur le réseau

#### Evolution des capacités d'injection (Fluxys => GRD) des SR/SRA :

Un tableau de synthèse reprendra, **par poste d'injection** sur le réseau :

- le débit nominal du poste (= maximum théorique);
- le débit maximal mesuré (avec date + t° correspondantes) ou calculé (" $Q_{-11^{\circ}C}$ ");
- le débit annuel des 3 dernières années;
- les perspectives futures, prenant en compte l'évolution du réseau et de la clientèle (+ hypothèses);
- les actions programmées (projet, planification, localisation sur schéma réseau).

#### Evolution des capacités de prélèvement en période « d'étiage » des SRA :

Un tableau reprend **par SRA** : le débit minimal journalier (24h) mesuré (avec date + t° correspondante) ou calculé (avec mention de la t° de référence utilisée pour ce calcul). Cette information vise à établir un premier niveau indicatif de sélection (et d'exclusion) des zones susceptibles, moyennant étude plus approfondie, d'accueillir d'éventuelles productions décentralisées. Dès lors, le GRD pourra assortir ces données de toute nuance utile, notamment en matière de configuration réseau.

### 1.2 Engorgements et chutes de pression observés

Un tableau reprendra les résultats des campagnes de mesure de pression aux cabines et aux "points bas" du réseau, ainsi que les actions programmées.

## **2. Adaptations pour critères techniques**

Remarque préliminaire :

Chacun des postes 2.1 à 2.6 ci-dessous comprendra deux volets :

- les travaux planifiés : ils feront l'objet d'une description nominative et seront motivés;
- les travaux non planifiés : ils seront estimés sous forme d'une enveloppe.

### 2.1 Remplacements pour cause de vétusté ou raison technologique :

- Conduites : situation actuelle (km par matériau), prévisions à long terme (p.ex. graphique présentant les km résiduels par année);
- Branchements : nombre par matériau et prévisions à long terme;
- Autres équipements réseau : travaux dans les postes, cabines...

### 2.2 Travaux pour raison de sécurité

## 2.3 Impositions extérieures :

- 2.3.1 Législation spécifique
- 2.3.2 Amélioration des sites et adaptations de voiries

## 2.4 Investissements Fluxys : modifications d'infrastructures induites par des modifications au niveau du réseau de transport.

## 2.5 Amélioration de l'efficacité du réseau : bouclages, télémesures, protection cathodique...

## 2.6 Travaux sur compteurs

- Remplacement systématique des compteurs de 30 ans : situation actuelle, prévisions à long terme (p.ex. graphique compteurs résiduels par année), remplacements planifiés;
- Autres remplacements et travaux : description et motivation.

## 3. Bilan des réalisations de l'année précédente

Le GRD établit, pour chacun des postes 2.1 à 2.6 définis plus haut :

- une synthèse des réalisations de l'année 2011 en regard du plan introduit pour le 15/06/2010, avec justification des reports significatifs;
- une statistique globale concernant les remplacements, nouvelles poses et renforcements : branchements, compteurs, longueur MP, BP, par matériau... (se référer également au tableau indicatif proposé pour la synthèse générale)
- le montant des investissements pour adaptation.

## 4. Mise à jour des plans réseaux

Avec le plan d'investissement, tous les schémas de principe MP/BP et les plans de situation du réseau, mis à jour, seront remis à la CWaPE, en un seul exemplaire.

## Volet « extension » du plan d'investissement

### 1. Raccordements et petites extensions

#### Définitions

Les demandes de raccordement se rapportent à la clientèle industrielle, professionnelle ou résidentielle souhaitant obtenir un raccordement, individuel ou collectif, au réseau de distribution. Les demandes peuvent émaner directement de la clientèle ou parvenir au GRD via un fournisseur ou tout autre intermédiaire (intercommunale, lotisseur privé...).

Elles sont de deux natures :

- les demandes en zone où le gaz est accessible => "demande en zone gaz"
- les demandes qui nécessitent une extension du réseau existant => "demande hors zone gaz"

Conventionnellement, la limite entre les deux catégories est fixée conformément à la définition donnée à l'article 1<sup>er</sup>, 9° de l'AGW du 30/03/06 relatifs aux OSP dans le marché du gaz, à savoir :

*« zone de distribution de gaz » : zone où le gaz est considéré comme disponible, c'est à dire, zone où la distance entre le point de prélèvement et le réseau de distribution est inférieure à 25 m;*

Les petites extensions rapportées ici sont celles qui visent à répondre aux demandes de raccordement hors zone gaz et dont l'impact sur le réseau est limité.

#### A. Bilan des réalisations de l'année précédente

##### 1. Raccordements

Sont repris ici :

1. le nombre de raccordements réalisés en 2011;
2. le nombre de raccordements ayant bénéficié de la gratuité totale ou partielle, en application des dispositions sur les raccordements standard;
3. le nombre de raccordements avec cabine client et la capacité souscrite.

##### 2. Petites extensions

Le GRD communique le tableau complété de synthèse des extensions de réseaux évaluées depuis 2005. Les rubriques sont rappelées ici pour mémoire :

Réf	Date dem.	Commune	Demandeur	Adresse extension	Type	Pr.	Lg ext (m)	
<b>Clientèle résid. / prof.</b>		<b>Clientèle indust.</b>	<b>Investissement €</b>	<b>Investissable €</b>	<b>Rentabilité €</b>	<b>Commande</b>	<b>Tiers payant</b>	<b>Statut</b>
<b>Nb sûrs</b>	<b>Nb pot</b>							

## B. Plan 2013 - 2015

Pour les années 2013 à 2015, le GRD évalue, tant sur base des projets connus ou à l'étude, qu'au moyen d'une approche statistique, les quantités à poser suivantes :

- le nombre de raccordements;
- les longueurs d'extensions BP;
- les longueurs d'extensions MP;
- les postes et cabines nécessaires.

## C. Grille tarifaire applicable

Le GRD communique ses grilles tarifaires applicables aux calculs de rentabilité des petites extensions.

## **2. Grands projets d'extension**

### Définition

Les grands projets d'extension recouvrent les projets d'équipement destinés à rencontrer la politique de développement du GRD, de ses affiliés ou des structures en charge de l'aménagement du territoire.

## A. Bilan des réalisations de l'année précédente

Le GRD établit, pour les réalisations de 2011 :

- un rapport descriptif de l'état d'avancement des grands projets d'extension;
- une statistique globale relative aux prestations de l'année 2011 en regard du plan introduit pour le 15/06/2010, avec justification des reports significatifs: nombres de branchements, longueurs MP et BP, cabines etc...
- une évaluation des montants d'investissements (bruts et nets) réalisés en 2011.

## B. Plan 2013 – 2015

### 1. Définition des zones prioritaires

En application de l'article 16§2 du décret, le GRD détermine s'il y a lieu les " *les zones prioritaires de développement du réseau en tenant compte notamment des plans de secteur, des plans communaux d'aménagement et des schémas de structure, ainsi que des moyens budgétaires disponibles*".

### 2. Projets de lotissement / zones d'activité économique (ZAE)

Le GRD dresse un inventaire des projets d'équipement connus, pouvant raisonnablement faire l'objet d'un développement de son réseau (p.ex. dans un rayon donné à partir du réseau existant).

Le GRD distingue autant que possible le type de lotissement : social, privé, communal, impositions particulières en matière d'équipement gaz...

Les projets débouchant sur des travaux planifiés sont détaillés comme suit :

- identification du lotissement ou de la ZAE;
- description du projet (e.a. longueurs et équipements, planning pluriannuel, schéma MP/BP, localisation sur plan, perspectives clientèles);
- investissement et résultat du calcul de rentabilité.

Pour les autres projets présentant des perspectives ultérieures encore incertaines, le GRD énonce les premières ébauches.

### **3. Projets stratégiques**

Le GRD inventorie les projets résultant d'une politique générale d'extension et/ou en synergie éventuelle avec le développement du réseau de transport. (p. ex. extensions visant à acheminer le gaz vers une localité entière).

Chaque projet sera détaillé comme suit :

- identification
- description (e.a. longueurs et équipements, planning pluriannuel, report sur schéma MP/BP et localisation sur plan, perspectives clientèles);
- investissements programmés et recours aux subventions de tiers et fonds.

<b>Synthèse générale (adaptations et extensions)</b>
--

#### **Synthèse générale**

Un tableau de synthèse reprend les estimations globales, pour 2013-2015, des travaux (km conduites MP/BP, branchements, postes...), ainsi que du budget d'investissement.

Un modèle indicatif de tableau de synthèse concernant les réalisations 2011, ainsi que les prévisions pour la 1<sup>ère</sup> année du plan est communiqué ci-dessous. Les données contenues dans les plans doivent au minimum permettre la reconstitution de ces informations.

### Réalisations 2011

		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception	Réseau	Distrib.	Bchts	Cpteurs	Cabines
<b>ADAPTATIONS</b>									
Remplacements (vétusté, sécurité...) <i>Dont remplacement compteurs &gt; 30 ans</i>									
Déplacements									
Renforcements (y.c. bouclages, dédoublements)									
Non défini									
<b>Total adaptations</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>EXTENSIONS</b>									
Racc.	Raccordements résidentiels <i>Dont raccordements standard</i>								
	Raccordements industriels/professionnels								
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)								
Gdes ext.	Lotissements ZAE								
Strat.	Extensions stratégiques								
Non défini									
<b>Total extensions</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Etat du réseau au 01/01/2012

		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception	Réseau	Distrib.	Bchts	Cpteurs	Cabines

### Projections 2013

		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception	Réseau	Distrib.	Bchts	Cpteurs	Cabines
<b>ADAPTATIONS</b>									
Remplacements (vétusté, sécurité...) <i>Dont remplacement compteurs &gt; 30 ans</i>									
Déplacements									
Renforcements (y.c. bouclages, dédoublements)									
Non défini									
<b>Total adaptations</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>EXTENSIONS</b>									
Racc.	Raccordements résidentiels <i>Dont raccordements standard</i>								
	Raccordements industriels/professionnels								
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)								
Gdes ext.	Lotissements/ZAE								
Ext. stratég.	Approuvées								
	Soumises à condition								
Non défini									
<b>Total extensions (hors ext. condit.)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Total potentiel (yc ext. condit.)</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>